

**Les ISAAC
du “ Couchant de Mons ”
1612 - 1909**

ITSH(a)Q - ISAAC - “ Il rira ! ”

*La naissance d'ISAAC est une grande blague;
Un événement qui défie la logique;
Qui brise les habitudes de la pensée...
Et c'est en cela qu'il rend possible l'Histoire.*

M.A. OUAKNIN

Prologue

Les guerres de religions avaient déchiré les Pays-Bas et ruiné les provinces méridionales. Philippe III, roi d'Espagne venait de conclure une trêve de 12 ans avec le Stadhouder Maurice de Nassau; trêve qui séparait de fait les Provinces-Unies hollandaises, des provinces espagnoles gouvernées par les archiducs Albert et Isabelle. Ces derniers s'efforçaient avec zèle d'y éradiquer l'hérésie protestante.

A Paris, Henri IV avait été assassiné par Ravillac et Marie de Médicis assurait la régence du royaume au nom de son fils Louis XIII, tandis que les princes huguenots et catholiques s'entre-tuaient.

C'est durant cette époque que vint au monde Jacques 2 ISAAC, le père de notre lignée. Nous n'avons pas trouvé son acte de naissance dans les registres de Mons, ni dans ceux de Frameries et de Quaregnon où il s'était pourtant marié en 1638. Peut-être faudrait il chercher à Wasmes, Boussu et Dour, où les Isaac auraient résidé ? (1)

Dans une lettre adressée à Ferdinand (1893-1976) son cousin, Louis Isaac (1881-1952) écrivait en octobre 1940 : *“ Mon père (Isaac Isaac) m'a dit qu'avant cette époque (celle des premiers registres de Quaregnons), au XVII siècle, les registres étaient tenus non par la paroisse mais par les Chevaliers du Temple (Commanderie de Frameries) qui étaient, comme tu le sais, non seulement des chevaliers mais des moines quelque fois bien singuliers. Les registres du Temple doivent être à Mons ou à Bruxelles ”*

1585 : Jacques 1 ?

On trouve bien, dans les actes des baptêmes de Mons, un Jacques 1 ISAAC, né le 2 septembre 1585, enfant de Guillaume Isaac et de Anne Le Carlier ? (2) Serait-il le père de notre ancêtre ? Et cette Anne serait-elle la fille de Arnoul, veuve Le Carlier qui dès 1552, recevait clandestinement le groupe huguenot de Mons, pour y célébrer le culte réformé ? (3) “ Isaac ” était un pronom familier dans la communauté protestante; le patronyme pourrait-il en dériver ? (4) De plus, être inscrit au registres des baptêmes, mariages et décès d'un paroisse, ne prouve pas nécessairement son appartenance à la religion catholique romaine, seule en charge, depuis le concile de Trente (1545-1549), à établir un état civil. (5).

La famille viendrait-elle d'ailleurs... de Valenciennes, voire de Strasbourg comme l'aïeul de Jules Isaac, l'auteur des manuels scolaires ? Les calvinistes montois étaient alors en relation privilégiée avec la communauté huguenote française de Strasbourg.

(1) Courrier de Edmond ISAAC à son cousin Louis ISAAC. le 1 novembre 1940

(2) F. GOBBE / Registre des baptêmes de Mons 53/N105

(3) J. CRESPIEN / Histoire des Martyrs, t2, p121

E. MAHIEU / Le Protestantisme à Mons des origines à 1575, p159-162 et 213

(4) EM. BRAEKMAN / Le Protestantisme belge au XVII siècle, p168

(5) EM. BRAEKMAN / op. cit.,p169

Autre témoignage, celui de Auguste Isaac, président de la Chambre de Commerce de Lyon : “ *Ma famille est originaire de Calais, où elle existe, d’après des documents sérieux, depuis le XIV siècle. Mon père qui était très versé dans les connaissances de l’ouvrage historiques concernant les pays du nord, croyait que tous les Isaac de Calais avaient leur souche à Bruges ou à Gand. Un des comtes de Flandre, je ne me rappelle plus lequel, avait un Isaac comme homme de confiance dans les temps troublés où il avait à faire aux rebellions des Brugeois.* ” (1)

Par ailleurs Marie Isaac (1886-1972) écrivait : “ *Une branche des Isaac s’établit dans le pays de Mons, une à Bruges qui ressème à Lyon, la troisième en Espagne. Je suis issue de la première établie à la Bouverie de Frameries près de Mons, dès 1638.* ”

Autres hypothèses tout à fait gratuites, mentionnées ici, pour inventaire : Nos ancêtres seraient des juifs séfarades chassés d’Espagne par l’Inquisition ! Ou bien encore : la famille serait rattachée à celle de Madlegher Isaac (+ 12-05-1553) marchand de drap à Soignies, à celle de son frère le secrétaire de l’empereur Maximilien ? (2) ou à celle de Heinrich Isaac,(1450-1517) musicien à Gand et à Florence ... Des pistes à explorer !

(1) Lettre originale du 3 mai 1906

(2) Greffe scabinal de Soignies; cfr Annales CACS, t xv.

Chapitre premier

1612 ? : Jacques 2

Or donc, Jacques 2 le père de notre lignée, épousa Marie MICHEL à Quaregnon le 25 août 1638 (*la célèbre Mère Michel de la chanson, sic Edmond Isaac à son cousin Louis.*). Celle-ci lui donnera 8 enfants, nés à Mons, Frameries et “ *aus pasturages de carignon* ”, de 1639 à 1658. (1)

Ces “ pasturages ” étaient un vaste territoire, inculte et désert qui s’étendait jadis entre Quaregnon, Jemappes, Frameries et Eugies. Les habitants de ces villages jouissaient ensemble de ces terres vagues à titre de propriété commune. Ils y faisaient paître leur bétail, en tirant du sable et des pierres et y coupaient le bois pour leur usage personnel. Au XIIIe siècle, cette jouissance ayant occasionné des dissensions entre ces quatre communautés, une sentence arbitrale de l’an 1219 partagea cet immense domaine. Les habitants des quatre villages n’eurent le droit ni de donner, ni de vendre, ni de céder à des étrangers la moindre partie du domaine utile de leur lot; et ceux-ci ne purent y introduire leur bétail.

Néanmoins, vers l’an 1645, des gens “ sans feu et sans gîte ” y vinrent construire des habitations entre les bois et les broussailles, occupèrent les terrains contigus et en firent des jardins, des prairies et des “ closures ”. (2) Ne serait-ce pas le cas du couple Jacques 2 & Marie Isaac ?

A cette époque le Borinage fut parcouru à plusieurs reprises, par les troupes françaises ou espagnoles. La situation empira à partir de 1655, lorsque les armées françaises s’emparèrent de l’abbaye de saint Ghislain à l’ouest de Mons, et que le cardinal Mazarin, accompagné du jeune Louis XIV, établit ses quartiers au château de Boussu. (3)

Les Isaac étaient ils “ tireurs de houille ” laboureurs ou “ cossettes ” (4) pour le compte de l’abbaye comme le mentionneraient les archives de Saint Ghislain ? (5). Le fait est qu’ils se réfugièrent chez leurs parents ? (6), dans la place forte de Mons qui était toujours tenue par les Espagnols; et c’est là que naîtra Jean, frère puîné de Jacques 3, le 16 octobre 1655. Son acte de naissance, rédigé à la collégiale Saint Germain de Mons, signale en effet “ réfugié de Frameries ”. (7)

Avant de poursuivre l’histoire de notre lignée, suivons quelques temps le périple étonnant de ce Jean, le réfugié : il épouse à Frameries Marguerite Flameng (8) de Quaregnon, le 9 Janvier 1680 (9) . Etait-elle parente du colporteur biblique Nicolas Flameng poursuivi à trois reprises et qui croupit en prison en 1598, pour finalement être banni de nos provinces, le 12 février 1604 ? (10). Parente ou pas, elle mit au monde cinq enfants, comme le mentionnent les registres de Pâturages de 1684 à 1692, et puis, curieusement, ... plus aucune trace de cette famille !

-
- (1) M. MAHIEU / Registres paroissiaux de Frameries
F. GOBBE / Registre des baptêmes de Mons 249/G38,G37
- (2) EUGÈNE DE SEYN / Dictionnaire historique des communes belges, 1933
- (3) H. PIRENNE / Histoire de la Belgique, t4, p. 281-283
EM. BRAEKMAN / Histoire de L’Eglise protestante de Dour p. 25
- (4) Revendeurs ou ramasseurs de produits agricoles pour les revendre de porte à porte
- (5) Courrier de Edmond ISAAC à son cousin Louis ISAAC. le 1 novembre 1940
- (6) Ils s’y étaient déjà réfugiés en 1643 et 1649. Mons, baptêmes 249/G38 & 142/ G37
- (7) Mons, baptêmes 134/G38
- (8) M. “ Flameng ” à Quaregnon. M. “ Flament ” à Framerie
- (9) M. MAHIEU / Registres paroissiaux de Frameries
- (10) EM. BRAEKMAN / Le Protestantisme belge au XVII siècle, p33

C'est à KLEIN ZIETEN, un petit village à l'est de BERLIN que nous retrouvons le couple et ses cinq enfants “ venant de Quaregnon (1), et originaire de (la communauté ?) de Wasmes (2) : “ prosélytes arrivés depuis peu du Hainaut ” inscrits au “ Rôle général des françois réfugiés dans les Etats de Sa Sérénité Electorale de Brandebourg...comme ils se sont trouvez au 31 décembre 1699. ” Le groupe hennuyer (309 personnes) dont ils font partie “ doivent quitter leurs résidences, à cause de la religion réformée qu'ils ont adoptée ” . Nos réfugiés sont entourés en Brandebourg, par les Cornet, Vilain, Laurent, Dupont, tous parrains ou marraines de leurs enfants et plus tard, deux de leurs filles épouseront l'une un Huart (Ouart), l'autre un Ruelle (Ruel), à Parstein et à Angermunde.(4)

D'exceptionnels avantages étaient offerts à nos réfugiés : “ des terres pour les agriculteurs, le droit de bourgeoisie pour les citadins, l'entrée dans les corporations pour les artisans etc. ” Ce “ refuge ” faisait suite à l'Edit de Postdam signé par Frédéric Guillaume en opposition à la “ Révocation de l'Edit de Nantes ” prononcée par Louis XIV, le 15 octobre 1685.

La cruelle nécessité pour les Jean Isaac de fuir les foudres du roi de France était bien justifiée. En effet, les troupes de Louis XIV accomplissaient une nouvelle parade militaire aux Pays-Bas espagnols; le 22 juin 1690, elles traversaient Hainin, Dour, Boussu, Quaregnon et Wasmes en direction de Mons, qui capitulait le 8 avril 1691. De plus, l'abbé de Saint Ghislain, Dom Ghislain Molle lançait, au début de l'année 1699, une nouvelle campagne d'éradication des protestants qui demeuraient sur ses terres. Enfin, François de Salignac de la Mothe-Fénelon archevêque de Cambrai, qui avait sa résidence à l'orée du bois de Colfontaine, pressait les autorités civiles et religieuses locales, à se débarrasser sans coup férir de ces hérésiarques.

La famille Jean Isaac faisait donc partie de cette mouvance porteuse à la fois d'une réelle ferveur religieuse et d'une revendication politique et sociale, toute aussi réelle. En serait-il de même pour Jacques 3, notre ancêtre ? Ses enfants ont eux aussi des parrains et marraines qui portent des noms de familles protestantes du lieu, et que l'on retrouve en Brandebourg : les Dupont, Ruelle (Ruel), Urbain et surtout Abrassart, illustre famille huguenote du Borinage : Georges Abrassart fut poursuivi par l'Office de Saint Ghislain de 1666 à 1680 parce “ qu'il estoit suffisamment atteint d'hérésie ” Jacques 3 était-il “ nicodémite ” (5), ou tout simplement ne dépendait-il pas, comme son frère, de la puissante abbaye de Saint Ghislain ?

* * *

- (1) EM. BRAEKMAN / Histoire de L'Eglise protestant de Dour, p. 28
- (2) EM. BRAEKMAN / Le Protestantisme belge au XVII siècle, p. 241 et suivantes
- (3) Guerre de la ligue d'Augsbourg, 1688-1697
- (4) E. HUART / Courrier du 5-12-2002
- (5) “ de ceux qui venaient voir Jésus, la nuit ”

1653 - 1716 : Jacques 3

Avec cet aïeul, commence pour la famille Isaac, une saga de “ *tireurs de houille* ” qui vont oeuvrer dans les quelques villages du Couchant de Mons (1) durant sept générations ! L’histoire prendra fin à la mort de Isaac ISAAC en 1909, alors Directeur-Gérant de la Compagnie des charbonnages Belges, à Frameries.

Les ravins du ruisseau “ *Rieu du coeur aus pasturages de carignon* ” près desquels Jacques 3 avait élu domicile étaient singulièrement propices à fouir la houille; en effet elle y affleurait, tout comme à Frameries, à Wasmes et à Dour; et “ *il était impossible de creuser le moindre sillon... sans mettre à nu des couches de houille, dont les affleurements naturels sont du reste visibles dans la plupart des arrachements qui existaient à la surface du sol.* ” (2)

L’exploitation de ces minerais était connue de longues dates dans les seigneureries situées au Couchant de Mons. Un règlement en date du 6 juin 1248 le prouve qui organise le temps d’extraction de la houille et celui qui devait être consacré aux cultures. (3) :

“ Je Wantier, par la grâce de Dieu, abbé de Saint Ghislain, et tout le couvent de ce même lieu; et Je Julienne, doyenne de l’église de Madame Sainte-Waudru de Mons, et tout le chapitre de la même église; et Je Jean de Havré, chevalier et maire de Quaregnon; ...faisons savoir à tous ceux que ces lettres verront et ouïront, que nous, pour l’avantage et le profit de nos églises et de nous-mêmes, avons, touchant les houillères que chacun de nous possède, ordonné, de commun accord, ... que nul, en houillères situées sur nos territoires ou dans les territoires de nos parchoniers (4) ou de nos hommes, ne pourra fouir charbon, ni tirer sur terre, cette année, depuis la pentecôte prochaine jusqu’à la fête de Saint Remi, et les trois années suivantes, depuis la Pentecôte jusqu’à la fête de la sainte-Croix à la procession de Tournai. ”

La prise de Mons par Louis XIV de 1691 à 1697, (5) qui fit le malheur des huguenots du Borinage, libéra provisoirement le transport fluvial de la houille via Condé - ville devenue française- par la Haine et l’Escaut, vers la Flandre et Paris. Dès lors, afin de valoriser leurs exploitations houillères, les cultivateurs qui étaient autant d’ouvriers charbonniers, mirent en commun travail et concession, sous la tutelle de Maîtres-charbonniers.

Ce fut très probablement le cas de notre aïeul, car nous le verrons offrir à son fils Charles une part de la fosse de Bisiva à laquelle Jacques 3 du travailler jusqu’à l’âge de 40 ans, (1693) date à laquelle la fosse fut provisoirement abandonnée (pour cause d’inondation ?)

Cette ancienne exploitation connue sous l’appellation de “ Rendage de la veine l’Evêque ” dès la première moitié du XVe siècle, avait été maintes fois abandonnée, notamment en 1653-1668. Elle prit le nom de Bisiva (*Bien j’y vat, Bien icy vat, Bien cy va*) dès 1644. (6)

(1) Le “ Couchant de Mons ” est le coeur du Borinage; c’est le territoire occupé par les communes de Jemmapes et de Quaregnon. On donne ce nom, par extension, à tous les villages de l’Ouest de Mons.

(2) Gustave ARNOULD / Bassin houiller du couchant de Mons; Mémoires historique et descriptif; Mons 1878; p.10

(3) Gustave ARNOULD / Op. cit. p. 16

(4) “ Parchonier ” : celui qui possède un bien avec un autre et qui en partage les fruits.

(5) Le maréchal de Luxembourg remportait pour la France, les batailles de Fleurus, le 1 juillet 1690; de Steinkerque, le 3 août 1692; de Neewinden, le 29 juillet 1693; et Bruxelles fut bombardée en 1695.

(6) Les renseignements qui concernent “ Bisiva ” m’ont été aimablement transmis par l’historien Marcel MAHIEU

En 1672, Jacques 3 avait alors 19 ans, *on exploitait à Bisiva la “ grande veine l’Evèque ” par un puits situé sur une enclave de la Seigneurie du Roi, dans les Pâturages, dite “ le Campiau ” et la veine “ les Espuisoirs ” par un autre puits situé vers le centre de Frameries qui fut abandonné dès 1675.* Après un difficile procès avec le charbonnage voisin du Grisooul appartenant au Chapitre de Saintes Waudru, les Maîtres charbonniers de Bissiva reçurent l’octroi d’exploiter les veines précitées, depuis le ruisseau du “ Rieu du Coeur ” jusqu’au chemin des Ecluses à Frameries. (1)

A proximité du Campiau, une carte de 1715 mentionne 2 maisons et terrains appartenant à Jacques Isaac, parcelles n° 9 et 10 (2) et c’est probablement dans ce lieu dit “ La Bouverie ”, que notre ancêtre et sa femme Marguerite Dieu, qu’il avait épousée le 9 juillet 1679, élevèrent leurs 11 enfants. (3)

1685 - 1730 : Charles

Charles était le deuxième enfant, né le 3 mai 1685 à Frameries. Le 4 juillet 1707, il épousera, toujours à Frameries, Jeanne Dieu alors âgée de 22 ans et issue d’une famille-souche de Pâturages, (4) à l’encontre des Isaac qui semblent des nouveaux venus dans le lieu.

Quelques jours plus tard leurs pères respectifs signent le contrat de mariage, devant le notaire royal héréditaire Jean-François de Saint Moulin :

“ Ils ont remontré que leurs fils et fille respectifs se sont mariés sans contrat. Le père donne à sa fille 100 florins, plus une maison, chambre, estable et héritage en laquelle il demeure, plus une vache de poil noir et une génisse de poil rouge, plus un lit avec draps et autres paires, une couverture, travers et un oreiller pour enfant, une douzaine de serviettes, une tournoire, un chaudron, un seau de comère, un fer à feu, cramillon, pincette, une table et autres petits ameublements.” Le père donne à son fils Charles : un 24e de part en la fosse BIENGIVA qu’on appelle la veine LES PUISOIRS ”.(5)

Est- ce la maison “ en laquelle il demeure ” offerte par Georges Dieu à sa fille qui figure sur la même carte de 1715 : la parcelle n°27 indique “ la maison et terrain de Charles Isaac ” ? (2)

Que pouvait encore représenter ce 24e de part, en 1707 ? Le prix du charbon s’effondrait. L’année précédente, les Seigneurs Etats généraux (Hollande) avaient supprimé les droits sur le charbon anglais entrant aux Pays-bas; et *Bisiva qui avait été abandonné en 1693 avait bien repris son activité quelques années plus tard, mais sans réussir à développer ses ouvrages.* (1)

Charles était jeune; l’avenir lui appartenait certes... mais il avait bien observé que : “ *les premiers essais causent la ruine de ceux qui s’y livrent. Ceux même qui reprennent les premiers ouvrages abandonnés se ruinent aussi fort souvent; et ce n’est régulièrement que les troisième ou quatrième épreuves qui réussissent; encore échouent-elles très souvent, ou si elles obtiennent quelque succès, il n’était pas de durée...* ” (6)

(1) M. MAHIEU / Etude du charbonnage Bissiva

(2) M. MAHIEU

(3) E. HUART / courrier du 13-07-2000 et M. MAHIEU / Registres paroissiaux de Frameries

(4) Eugène de Seyn, Dictionnaire historique des communes belges, 1933

(5) Protocole du notaire royal héréditaire Jean-François de Saint Moulin (A.E.M.) Registre 662 fol 128, transmis par M. MAHIEU.

(6) G. ARNOULD / Op. cit. p. 57

Un manuscrit de 1691, attribué à l'Intendant Bernière décrivait la situation critique des mines du couchant de Mons, de l'époque : (1)

“ On ne tire le charbon qu'avec un travail fort pénible, il faut creuser dans des puits de 35 toises de profondeur (la toise vaut 6 pieds, soit 2 mètres); la veine des charbons est toujours renfermée entre deux bancs de rocher fort durs; elle n'a jamais plus de 3 à 4 toises d'épaisseur, lorsque ces ouvriers ont percé les bancs de roche qui la couvre, ils sont obligés d'être continuellement sur leurs genoux pour travailler et quelque fois couchés sur une épaule, ces veines vont toujours en pente en descendant jusqu'à cent toises de profondeur après quoi elles remontent, à mesure que l'on s'enfonce plus avant dans la terre on trouve la houille meilleure, mais l'eau gagne et remplit ordinairement les fosses, et comme les paysans qui travaillent aux houillères ne sont pas assez riches pour faire les frais de l'épuisement des eaux (par de nouvelles galeries d'exhaure qui rejettent l'eau dans les ravins du pays) cela fait qu'ils ne travaillent que sur une première superficie et ne s'attachent aux endroits où la houille paraît plus facile... Il y a actuellement 120 fosses aux houilles ouvertes dont on tire du charbon dans le couchant de Mons, chaque fosse occupe aux environs de 45 personnes, hommes, femmes, ainsi il y a toujours plus de 5000 ouvriers qui subsistent toute l'année de ce travail des houillères ”

Mais ce n'était là qu'une faible partie des gens qui vivaient du commerce des houillères. Le transport du charbon dont une grande partie se faisait alors *“ par chevauchée ou par charge d'hommes et de femmes ”* occupait un grand nombre d'ouvriers ainsi que le chargement des bateaux sur la Haine, le mesurage etc. La population affectée à l'ensemble de l'activité houillère, du couchant de Mons pouvait dès lors s'estimer, vers la fin du XVIIIe siècle : on lit *“... denrée (la houille) qui occupe plus de 50 à 60 mille personnes tant hommes que femmes et enfants. ”* (1)

Or deux ans après le mariage de Charles et de Jeanne Dieu, soit en septembre 1709, une catastrophe menacera le commerce de la houille dans le Borinage : les troupes anglo-bataves de John Churchill, duc de Marlborough s'empareront de la région et y installeront des garnisons qui s'établiront à Mons et à Saint-Ghislain . (1706 / défaite française de Ramillies).

Et trois ans plus tard : *“ le Roi très chrétien (Louis XIV)remettra aux Seigneurs Etats Généraux (Hollandais) tout ce qu'il possède encore des Pays-Bas communément appelés espagnols et que de leur côté, ces Etats transporteront l'ensemble du pays à la maison d'Autriche aussitôt qu'ils auront convenu avec elle de la manière dont il leur servira de barrière de sûreté ”* (Traité d'Utrecht)... Mais, la France gardera la place de Condé qui verrouillera pour de nombreuses années, la navigation de la houille par la Haine, sur l'Escaut.

Nouveau malheur vers 1720 ! les Français découvriront le riche gisement d'Anzin, de Fresnes et de Vieux-Condé. (2). Enfin, en 1725, l'Empereur d'Autriche Charles VI plaça nos provinces sous le gouvernement de sa soeur l'archiduchesse Marie-Elisabeth de Hongrie, *“ austère et savante demoiselle de cinquante ans ”* (3). Nos Pays-Bas Espagnols devenaient... Autrichiens.

Charles était donc *“ de ces charbonniers qui avaient quelques parts à une fosse ou houillère, et vivaient dans une grande médiocrité de fortune ”*; et c'est dans ce laborieux et parfois terrible environnement, que Jeanne sa femme, mit au monde de 1708 à 1726, cinq filles, et trois garçons Charles 2, Jacques 4 et Jean notre nouvel ancêtre, né à Frameries le 25 mars 1719 (4)

(1) Mémoire ou description de la province de Hainaut composé par l'intendant BERNIERE ,en l'an 1691. Bibl. de Mons / Manuscrit n° 2025 (ce mémoire fut rédigé pour Louis XIV)

(2) R. DARQUENNE / Histoire économique du département de Jemappes. p. 46

(3) EM. BRAEKMAN / Histoire de L'Eglise protestante de Dour, p. 35

(4) M. MAHIEU / Registres paroissiaux de Frameries & Luc ISAAC / courrier du 11-03-1983 à M. MAHIEU

1719 - 1790 : Jean

Une fois de plus, la situation européenne avait amené des mouvements de troupes sur nos frontières et par la victoire de Fontenoy, le 11 mai 1745, le Borinage se trouva à nouveau placé sous l'autorité de la France (Louis XV); situation qui se prolongera jusqu'au traité d'Aix-la-Chapelle en 1748.

C'est sous ce régime que Jean Isaac épousa en première noce Catherine Godart dont il eut un fils (1); et en seconde noce Marie-Philippe Lheureux qui lui donnera 9 enfants. Nous descendrons de l'un d'eux, Jean-Joseph né à Frameries le 25 avril 1763. (2)

On a vu précédemment que l'exploitation des houillères aux environs de Mons, se faisait pour le compte d'ouvriers qui " *n'étaient pas assez riches pour faire les frais d'épuisement des eaux* ". A fortiori, ne purent-ils pas installer dans leurs fosses les nouvelles pompes alimentées à la vapeur qui venaient d'être inventées dans les charbonnages anglais. (3) Vers 1740 en effet, des " *capitalistes* " firent monter à leurs frais ces " *pompes à feu* " dans les divers charbonnages du Couchant de Mons, en échange d'un droit sur l'extraction du charbon qui pouvait s'élever jusqu'à 1/12 du produit.

Dès lors, le temps n'était plus de partager son labour à cultiver la terre et à y extraire, en famille, le précieux combustible! L'usage de tines ou de bacs à eaux, élevés d'abord à bras, puis par chevaux à l'aide de manège n'était plus rentable pour l'exhaure (4) (5). Les charbonnages se constituaient en société qui attiraient des capitaux et développaient l'esprit d'entreprise... et l'on comprend le choix que fera notre ancêtre de quitter le travail artisanal paternel, pour s'inscrire dans cette grande aventure industrielle naissante. Il deviendra en effet : " *Contrôleur aux charbonnages de Frameries, pour le Chapitre de Sainte Waudru à Mons* " (6).

" *En raison de la proximité et du nombre des concessions, la délimitation précise des zones d'exploitation suscita maintes difficultés sous l'Ancien comme sous le Nouveau régime* " (7) Un bon exemple nous est offert par l'ensemble des documents qui opposèrent les maîtres charbonniers de Bisiva à ceux du charbonnage voisin de l'Agrappe, à Frameries. Nous avons retrouvé, dans les papiers de famille (8), les pièces originales de ce conflit. Elles rapportent les différents, requêtes, recours et expertises datant des années 1740, 1775, 1782, 1783 et 1784, c'est à dire du vivant de Jean Isaac. De plus nous avons découvert un plan colorié qui représente l'emprise du dit charbonnage et qui illustre probablement le nouveau désaccord qui surgit entre les deux exploitations de 1802 à 1813 (9). Ce plan porte entre autres signatures, celle de Jean-Joseph Isaac, fils de Jean. La famille posséderait-elle encore à ces époques, quelques intérêts dans le charbonnage de Bisiva ? (10)

(1) JEAN ISAAC / né le 14 novembre 1743. Homme de fief sur plume, nommé le 2 juin 1767

(2) M. MAHIEU / registrés paroissiaux de Frameries

(3) C'est en 1705, que NEWCOMMEN, fit la première application de la vapeur à l'épuisement des eaux.

(4) Exhaure / Epuisement des eaux d'infiltration (dans les mines, carrières etc.)

(5) G. ARNOULD / Op. cit. p. 105

(6) De quel charbonnage s'agit-il ? Peut-être l'ancien charbonnage de Picquery dépendant de la juridiction du Chapitre de Sainte Waudru et qui exploitait, sous les communes de Quaregnon et Pâturages, rive droite du rieu du coeur, sept rendages dont le Crachet ?

(7) Roger DARQUENNE / Histoire économique du Département de Jemappes. p; 68

(8) Dans le " *Fond Isaac* " détenu par Frédéric GOBBE

(9) Roger DARQUENNE Op; Cité p. 69

(10) Voir pages précédentes : Charle ISAAC (1685 - 1730)

Autre probabilité à vérifier ! Dans ces mêmes papiers familiaux, nous trouvons la vente faite le 25 août 1807, par Marie-Joseph Isaac veuve de François-Joseph Mention, à Claude Joseph Urbain charbonnier et fermier, de 1/48e du charbonnage Duriaux sur Frameries, pour la somme de 300francs. Or Marie-Joseph est la fille aînée de Jean Isaac. Cette part Duriaux lui venait-elle de son père ou de son époux ?

Agé de 67 ans, Jean Isaac devait être un vieil homme quand fut proclamé l'édit de l'empereur Joseph II qui allaient mettre le pays à feu et à sang. Véritable coup d'état, cet édit supprimait entièrement l'ancienne organisation administrative et judiciaire du pays; en une fois disparaissaient les Conseils Collatéraux, les Conseils de Justice, les Juridictions urbaines, les Cours ecclésiastiques, les Justices Seigneuriales, et les Députations des Etats. (1) "... *Ainsi, pendant que la population valide qui dépendait de l'abbaye de Saint Ghislain était exercée au maniement des armes, sur la place des Trichères, pour soutenir la révolution des patriotes; celle dépendant du Seigneur de Dour était réunie à la même fin, dans la cour du château, pour appuyer le gouvernement autrichien...* " (2)

Au cours de l'année 1788, la situation se dégrada de plus belle et l'empereur en vint aux mesures extrêmes : le 7 janvier 1789, les Etats de Hainaut sont cassés... En octobre, les troupes des patriotes, sous le commandement du colonel retraité Jean van der Merch, marchent sur Turnhout... En novembre la garnison autrichienne de Mons fait retraite à Namur... et enfin le 11 janvier 1790 nos provinces s'autodéclarent " Etats-Belgiques-Unis " !

Jean allait mourir trois mois plus tard, sans connaître la restauration autrichienne d'octobre de la même année, mais entouré des tendres prières de sa fille Marguerite-Joseph, entrée au couvent des Ursulines de Mons le 24 février 1776, professe en qualité de soeur converse le 29 mars 1780. (3)

(1) S. TASSIER / Les démocrates belges.

(2) Administration de Dour sous l'ancien régime, Royale Harmonie de Dour 1806-1956 / 150e anniversaire, p.26

(3) Marcel MAHIEU / Note à Louis Isaac

Chapitre deuxième

La révolution brabançonne avait fait long feu... Et tandis que l'ordre autrichien régnait à nouveau sur nos provinces, des événements inouïs s'étaient déroulés, au delà de la frontière. Le 14 juillet 1789, en effet, le peuple de Paris qui cherchait des armes, se rendait à la Bastille; le gouverneur était massacré; la tête fixée au bout d'une pique; et le 4 août suivant, dans la nuit, la toute neuve "Assemblée Nationale" de déclarer l'abolition des privilèges. C'était, en France, la fin de mille ans de féodalité !

Son Excellence le général conte d'Alton écrira à l'Empereur : *" La France si voisine de nous, fournit en ce moment l'exemple de l'autorité attaquée avec succès et de tout un militaire qui oublie ses devoirs. Ces exemples sont dangereux et peuvent venir à l'appui du fanatisme qui a toujours eu tant d'empire dans ce pays-çi (les Provinces Belgiques) "* (1)

C'est dans cette atmosphère vibrante chargée de tant d'espoir, qu'il nous faut maintenant quitter pour quelque temps, la généalogie familiale et suivre l'épopée fantastique et ténébreuse d'un personnage hors du commun, comme il s'en trouve dans toutes les familles : Il s'agit de Jean-Baptiste, le frère aîné de notre nouvel ancêtre Jean-Joseph,.

Son histoire commence le 25 mai 1750 à Frameries, (2) pour se brouiller étrangement quelque 35 ans plus tard, en effet nous découvrons aux Archives d'Etat de Mons, réf 441/18, le texte suivant :

" le 16 août 1785 / Renom de Catherine Halliège épouse de Jean-Baptiste Isaac renonce à la succession courante de son mari. Jean-Baptiste Isaac facteur de Monsieur Derasse pour la régie de ses fosses houillères et charbonnières, sous Wasmes et Montigny sur Sambre avait disparu depuis peu (ayant abandonné son emploi et son domicile à Jumet, sans au préalable avoir rendu compte de sa gestion et administration . Il est que Catherine Halliège, veuve en première noce de Gaspart Delbury, épouse actuelle du dit Isaac "

Il s'agit donc d'une dame Catherine née Halliège, veuve en première noce de Gaspart Delbury. Or l'acte de décès de notre héros, à Binche, en 1825, mentionne : *" veuf en première noce de Marie-Catherine Bury "* (3) Delbury / Bury ! Il est fort vraisemblable que les deux textes mentionnent bien une seule et même personne.

Le 22 septembre 1784, notre homme était encore dans le pays; en effet il était témoin ainsi que Joseph Dehon au mariage de Jean-Joseph. *" Jean-Baptiste Isaac, homme marié, frère de l'époux "* (4). Où donc *" avait (il) disparu depuis peu "*, c'est à dire entre septembre 1784 et août 1785 ? Nous trouvons la réponse dans un état de service militaire daté du 6 Brumaire de l'an 7 et plusieurs fois confirmé par la suite. Le document précise en effet *" Jean-Baptiste Isaac, Lieutenant en Prusse, pendant 10 ans "*, avant le premier juin 1792, date de sa nouvelle affectation en France. (5)

(1) Suzanne TASSIER / Les démocrates belges de 1789. p. 108

(2) M. MAHIEU / registrés paroissiaux de Frameries

(3) Registres paroissiaux de l'église de Binche, le 17 juillet 1825

(4) Frameries ; Acte de mariage de Jean-Joseph Isaac; le 22 septembre 1784 M. MAHIEU

(5) Office de la réforme. Département de Jemmapes. 24e Division militaire / Etat de services. Ministère de la guerre, Archives administratives Vincennes France

Pourquoi cet abandon ? L'histoire est restée muette à ce jour ! Et pourquoi la Prusse ? Souvenons-nous qu'en Brandebourg Jean-Baptiste avait de la famille (1) et qu'à Prenzlau se tenait la garnison du régiment des " *Grands mousquetaires* " dont 15 % des effectifs étaient des émigrés huguenots. (2)

" Qui nierait que son coeur ne se soit épanoui, qu'il ne l'ai senti battre d'un battement plus pur et plus libre dans sa poitrine lorsque parut au ciel le premier rayon du soleil nouveau, lorsqu'on entendit parler des droits de l'homme, qui sont les mêmes pour tous, de la liberté qui enthousiasme et de l'égalité que l'on honore ? Alors, chacun espéra vivre de sa propre vie... " (3)

Tels devaient être les sentiments de notre héros, à l'instar des Evers, Latteur, Nicolas, Warocqué, Vandam et autres belges qui acceptèrent de courir des risques pour le triomphe de la cause révolutionnaire. (4) Peut-être de retour au pays avec les " *essaims d'officiers prussiens* " qui accompagnèrent le Général Major Schoenfeldt (5), en janvier 1790; le voici capitaine, le 1er juin 1792, engagé volontaire dans la " *Légion Belgique et Liégeoise Unie* ", en compagnie de son futur beau-frère André Boussart (6) (8).

" Le 22 février 1793, (Jean-Baptiste Isaac est) promu au grade de Lieutenant-Colonel (par Dumouriez) dans le 1er Bataillon de Jemappes qui parti de suite pour la Vendée. Le 14 vendémiaire an 2, il passe en la même qualité dans le 1er Bataillon des tirailleurs de Maine et Loire, armée de l'Ouest, par ordre du général en chef et des représentants du peuple. Le 11 vendémiaire an 4, ce Bataillon ayant été réuni à trois autres corps pour former le 1er Bataillon des chasseurs réunis, le dit Isaac en fut nommé commandant en chef, à l'armée des côtes de l'océan. Le 4 germinal an 4, les officiers de santé en chef de l'hospice militaire de la Félicité à Bruxelles, le jugent hors d'état de faire un service de campagne, pour cause de maladie rhumatismale, par suite des fatigues de la guerre. Le 12 prairial an 4, le général Tilly, commandant en chef les neuf départements (belges) réunis, le nomma commandant des places de Soignies et Braine-le-Comte et autres environnements ... " (7)

Par la suite, notre boutefeu " *a levé (en un jour, à Mons)(8) une compagnie contre les brigands qui infestoient la Belgique, en l'an 7* " (9) pour devenir, la cinquantaine passée... un honorable marchand binchois aux cheveux blancs (10), fervent bonapartiste, concessionnaire du charbonnage de Blaton, (11), époux de dame Ursmarine-Pélagie Boussart (14), père de Félix Isaac (12) un avoué de renom, et grand-père de Jules Isaac, (13) bourgmestre de Charleroi.

De surcroît, " *Peut-on supposer qu'il fut l'un des fondateurs de l'Université Libre de Bruxelles ?* " (14)

(1) EM. BRAEKMAN / Histoire de L'Eglise protestant de Dour, p. 28

(2) JE. BISCHOFF / Lexicon deutscher hugenotten - Orte, p; 231 Bad Karshafen 1994.

(3) GOETHE

(4) P. FAIDER / Bibliographie nationale, t.XXVII, 1938, Col. 93,94

(5) R. HUBERT / Correspondance des Ministres de France; II, p. 299. Voir Suzanne TASSER ouv. cité p. 273

(6) André-Joseph BOUSSART, Baron d'Empire, Commandeur de la Légion d'honneur, Chevalier de la couronne de Fer, Général de Division. Après 30 ans d'expéditions et de combats, il mourut le 10 août 1813, dans les bras de son beau frère J-B. ISAAC : "Ah! mon cher ISAAC, disait-il quelques instants avant sa mort : que l'Empereur sache que je n'ai qu'un regret en mourant, c'est de n'avoir pu faire davantage pour son service et pour mon pays"

(7) Etats de service du 6 brumaire an 7 / Ministère de la guerre. Archives administratives de Vincennes.

(8) Roger DARQUENNE / La situation politique dans le département de Jemappes et les élections de 1797, 98 et 1799. Annales du Cercle Archéologique et Folklorique de La Louvière et du Centre, tII, 1964-1965. p. 156

(9) Etats de services de la 24ème Division militaire / Ministère de la guerre. Archives administratives de Vincennes.

(10) Voir le tableau détenu par la famille

(11) A.N. F. F 14-1090, dossier " Mines de Blaton " & A. N. F.,F14-1109; A.E.M.,F.F.,1. 782, dossier tableau dressé par le sous-intendant de l'arrondissement de Mons / R. DARQUENNE Op. Cité p. 292

(12) Félix ISAAC / Mons1803 - Charleroi 1873, époux de Julie FROIGNU

(13) Jules ISAAC / Charleroi 1830 - Charleroi 1885, époux de Marie-louise POPP van SCHAALKWYK

(14) Paul-Clovis MEURISSE / Notes généalogiques : Le baron André-Joseph BOUSSART

1763 - 1824 : Jean-Joseph

Octobre 1795 / Ce 12 vendémiaire de l'an IV, le vote par la Convention de la réunion de la Belgique à la France est affiché à Mons; en conséquence de quoi des élections générales vont se dérouler en 97, 98 et 99. Elles assureront le succès des " Républicains modérés " qui émergeront progressivement des dix années troublées que venait de vivre le Hainaut. *" C'est parmi ces bourgeois nationalistes progressistes et leurs descendants que le Hainaut et le futur Etat belge se choisiront une élite "* (1)

Et tandis que son aîné Jean-Baptiste était rélevé de son commandement pour cause de rhumatisme; Jean-Joseph notre aïeul assurera, dès l'an IV, la fonction d'" Agent municipal "(2); fonction qui remplaçait celle de Maire dans l'ancien régime et qui manifestait un républicanisme prononcé, première qualité d'un bon administrateur en ce temps ! (3). Il devait avoir alors 33 ans; Il était cultivateur et charbonnier. Sa femme Désiré Quenon (4) lui avait déjà donné 9 enfants, sur les 11 qui formeront demain sa famille (5)

" A Frameries, cet agent, Jean-Joseph Isaac et son adjoint, Laurent-Joseph Marcq présidèrent dorénavant aux destinées du village, jusqu'au jour où le curé et le vicaire (insermentés et donc ne pouvant exercer légalement leur ministère) s'avisèrent, sous la pression de la population, de célébrer la messe publiquement dans l'église fermée par la République pour non observance de la loi par le curé et le vicaire.

Ajoutons toutefois que, enfreignant les instructions données par l'autorité supérieure, l'agent municipal (Jean-Joseph Isaac) et son adjoint précité, avaient autorisé par écrit l'ouverture de l'église et la célébration publique de la messe ! (C'est dire que ces représentants de la république n'étaient pas des révolutionnaires convaincus !)

Peu de temps après les faits, le curé et son vicaire furent déférés par devant le tribunal correctionnel de Mons pour y répondre de l'infraction commise. Après l'audition des témoins dont l'agent municipal et son adjoint, les prévenus furent condamnés individuellement à 500 livres d'amende et à une peine de prison de trois mois. Le jugement fut-il exécutoire, nous n'avons pu en trouver la preuve ! (6)

Peu de temps par après, un P.V. de l'administration centrale du département de Jemmapes (7) signale que " ... les citoyens Isaac et Marcq, agent et agent-adjoint de la commune de Frameries sont provisoirement suspendus de leurs fonctions pour fait de contravention aux lois sur la police des cultes... " Le citoyen Antoine François Ruelle qui prit la succession fut également suspendu de ses fonctions; son attitude étant jugée trop " molle " ... " (8)

Suspension opportune ! car en 1798, les fonctionnaires qui ne seront pas destitués paraîtront des collaborateurs, aux yeux des habitants. *" Ils sont dès lors l'objet de quolibets et même de violences d'autant plus que certains d'entre eux ne sont pas d'une conduite irréprochable "* (9)

(1) Roger DARQUENNE / La situation politique dans le département de Jemappes et les élections de 1797, 1798, 1799. - Extrait des Annales du cercle Archéologique de Folklorique de la Louvière et du Centre, Tome II, 1964-1965. p. 172

(2) Le 3 novembre 1795, Jean-Joseph ISAAC est déjà " officier municipal " de Frameries au côté du Maire Jean-Joseph ADAM; en effet, nous trouvons sa signature au bas de l'acte " MAIRESSE " qui précède celles des autres échevins : Pierre LACROIX, J. MONET, J. EDOUL ? et J. ROBBE, greffier./ Pièce 180.005

(3) Voir C.R. de séance du conseil communal de Frameries, daté du 9 pluviôse an IV. écrit et signé par Jean-Joseph.

(4) Acte de mariage du 22 septembre 1784.

(5) Marcel MAHIEU / Régistres paroissiaux de Frameries.

(6) Registre du Tribunal Correctionnel de l'arrondissement de Mons. Jugement du 9 nivôse an 6 (29 -12- 1797)

(7) P.V. du 4 pluviôse an 6 (23 janvier 1798) qui mit fin à la " carrière " communale de Jean-Joseph Isaac.

(8) Note de l'historien Marcel MAHIEU à Louis ISAAC (°1932).

(9) Roger DARQUENNE / op. cit. p. 150

“ *Un des obstacles majeurs au développement des charbonnages était le peu d'étendue des concessions seigneuriales. Libérés par la Révolution française des entraves de l'Ancien régime, quelques industriels éclairés comprirent l'inutilité des efforts dispersés et mirent tout en oeuvre pour rationaliser l'exploitation en réalisant des gros complexes miniers. (1)* ” Tel fut le cas, tantum quantum, de Jean-Joseph Isaac qui fut l'un des 12 actionnaires qui créèrent la Société Charbonnière des Overgies, le 22 prairial an 12, soit le 11 juin 1804. Il ne s'agit encore ici que d'une société capitaliste de forme hybride intermédiaire entre la formule des “ comparçonniers ” (2) du XVIIIe siècle et celle de la “ société anonyme ” telle qu'elle sera constituée dès le milieu du siècle. En effet, dans le cas des Overgies, chacun des contractants participe activement à la vie de l'entreprise.

“ *Au nom de la République Française, Bonaparte Empereur des Français et tous ceux que ces présentes lettres verront, salut savoir faisons, que ce jourd'hui vingt deux prairial an douze de la République par devant moi Charles François Castiau notaire public pour le Département de Jemappes a la présidence de qui est'y le grand canton de Paturages et des témoins de moi notaire connus et soussignés, sont comparut personnellement le sieurs Claude Urbain, Jean-Joseph Isaac, Pierre-Joseph Dieu, Constant Dieu, Philippe Brujère, François-Michel Hector, Hugues Brujère, Philippe Dupont, Emmanuel Bellet, Jean-Baptiste Bellet, Hugues Brersseur, Pierre-Joseph Lienard, lesquels se sont par les présentes réunis en sociétés pour rechercher et exploiter en commun les Mines de charbons qui se trouvent dans toute l'étendue de leurs concessions, nommés OVERGIES, sur Frameries et Paturages; leurs jurements étant d'ess partager les pertes et gain, en raison et proportion des intérêts ou actions que chacune des parties contractantes aura dans la dite Société lesquels esqualité d'intérêts seront réglés comme ci-après, ainsi que les opérations, directions et résultats... Ainsi fait connu et passés, à la Bouverie de Frameries, le dit jour vingt deux preurial en douze de la République à sept heures du soir. ” (3)*

En 1806, L'Empereur devait approuver le projet de l'ingénieur en chef Piou de creuser en ligne droite du clocher de Mons à celui de Condé un canal de 10 m de largeur. Son exécution devait ouvrir un immense réseau de navigation, tout spécialement pour la houille du Borinage. Mons serait mis en relation non seulement avec les villes belges de Tournai, Gand, Ostende, Anvers, Bruxelles, Louvain... mais surtout avec les villes françaises de Lille, Dunquerque, Cambrai, Saint-Quentin, La Fère, Compiègne, Paris, Rouen...

Et “ *le 29 avril 1810, Napoléon, accompagné de l'impératrice Marie-Louise, vint visiter les travaux et, après avoir examiné avec soin cette trop belle ligne droite, exprima - assez vivement paraît-il - le regret que le canal fût ouvert à une si grande distance des exploitations. Le simple coup d'oeil d'un homme de génie, tel que l'Empereur, avait mesuré l'étendue des sacrifices que l'avenir réservait à notre industrie. ” (4)*

Le canal ne sera ouvert à la navigation, que le 19 octobre 1818... mais sous le gouvernement de Guillaume, roi des Pays-Bas qui règnera alors sur nos Provinces.

-
- (1) Roger DARQUENNE / Histoire économique du Département de jemappes. p. 90
 (2) Parchonnier / Celui qui possède un bien avec un autre et qui en partage les fruits
 (3) Acte repris à l'inventaire des actes notariés sous le n° 20; portefeuille 2 “ 20/2 ”
 (4) Gustave ARNOULD / Bassin houiller du Couchant de Mons. Mémoire. 1878

En effet, le 5 janvier 1814, les Alliés seront à Mons, et prépareront l'ultime bataille qui mettra définitivement fin à l'épopée napoléonienne. Les temps devinrent difficiles : *“ plus de quarante exploitations étaient ruinées et délaissées pour longtemps et, parmi celles en activité plus de la moitié étaient toujours en déficit, les autres devant se contenter de bénéfices modiques. ”* (1)

“ La crise agira comme un facteur de précipitation des situations instables résultant de vices structureaux. Les charbonnages chancelants subiront plus que d'autres le contrecoup des difficultés financières des années 1811 à 1813 et continuèrent à s'effriter lentement sous les dépressions successives qui marquèrent le début du XIXe siècle. ” (2)

Est-ce pour cette raison que le 11 avril 1823, Jean-Joseph Isaac, Ph. Bruyère, H. Brasseur et J.D. Ronchain, vendront les 15 / 28 du dit charbonnage des Overgies à la Société des Pompes ? Société qui était composée de 5 autres sociétés : La garde Dieu, l'Auflette, Les Bonnes Roi et les Clayaux qui formeront plus tard, la société de Haut Flénu, et La Fosse du Bois qui sera rachetée par Malengraux. (3)

Un dernier acte portant la signature de Jean-Joseph est actuellement en la possession de l'historien Marcel Mahieu; il s'agit d'une demande datée du 10 avril 1823, des chefs de famille de La Bouverie pour la séparation du hameau d'avec Frameries et l'érection en commune distincte. Il est adressé *“ A son excellence Monsieur le Gouverneur de Hainaut, chevalier de l'ordre du lion belge, chambellan de sa Majesté Le Roi des Pays-Bas ”* La pétition porte aussi les signatures des trois fils Isaac installés au hameau : Ruppert, François-Joseph notre futur aïeul et Emmanuel noyé lors d'une inondation du puits de Sainte Victoire. (4)

Le 10 novembre 1813, à Frameries, notre quinquagénaire aïeul se remaria avec Marie-Joseph Wilmart qui avait presque son âge et qui mourut 4 ans avant lui, le 10 août 1820. (5)

Nota : Les minutes des actes relatifs à Jean-Joseph ISAAC sont conservées par le notaire Franz VILAIN à Frameries. Elles seraient difficilement accessibles et semblent n'avoir pas encore été consultées par la famille Isaac : Actes : n°7, an 11, bail public / n°136, an 11, acquisition / n°221, an 12, acquisition / n°76, 1809, vente / n°34, 1815, Jean-Joseph, frères et soeurs -vente / n°90, 1815, protêt / n°91, 1815, idem / n°88, 1816, testament. (6)

La famille Isaac aurait-elle bénéficié de la vente des “ Biens Nationaux ” ? (7) On sait que ceux-ci représentaient dans le Département de Jemappes, 91% des surfaces de provenance ecclésiastique. (8) La consultation des actes précités pourraient peut-être fournir quelques réponses ?

(1) Roger DARQUENNE / Histoire économique du Département de Jemappes. p. 90

(2) Ibidem p.230

(3) Note non datée adressée probablement à Isaac Isaac “ Voici un exposé, propre à élucider la propriété ancienne du charbonnage des Auvergies, sur le territoire de Paturages et Frameries ”

(4) Archives de Mons / Etat civil de Frameries, année 1836. “ A ce puits, il y eut 29 victimes le 16 mai 1836, dont ISAAC Emmanuel, âgé de 29 ans, né et domicilié à Frameries, fils de Jean-Joseph ISAAC et de Marie-Désirée QUENON, décédée. Il n'y a pas eût d'acte de décès, étant dans l'impossibilité de parvenir sur les lieux de l'inondation ”

(5) Acte de mariage religieux / Marcel MAHIEU

(6) Marcel MAHIEU

(7) M. CASTIAU en aurait fait allusion devant son fils Yves, architecte demeurant à Quaregnon.

(8) Ivan DELATTE / La Vente des Biens nationaux dans le département de Jemappes. Académie Royale de Belgique. 1938. n° 1524

1785 - 1827 ? : François-Joseph

De quels bouleversements cet aïeul ne fut-il pas le témoin ! A 6 ans , il eut pu voir la bataille de Jemappes du haut de la colline de Frameries : dans la plaine 60 000 hommes qui s'entre-tuent dans un tonnerre de feu... et puis ce grand oncle qui revient à la maison " lieutenant-Colonel " couvert de gloire par Dumouriez. Adulte, il verra s'effondrer l'Empire Napoléonien et périr la vieille garde dans la titanesque bataille de Waterloo. Enfin, il assistera au rattachement de la Belgique aux Pays-Bas, sous la royauté de Guillaume I d'Orange.

François-Joseph fut " Tourneur de houille ". (1) Quel était donc ce métier ? Pour le bien comprendre, examinons les Chartes qui régissaient anciennement les droits des charbonnages. Les mines, en ces temps là, appartenaient aux Seigneurs Haut-Justiciers. (2) Ces derniers accordaient des concessions permettant de rechercher et d'exploiter la houille, moyennant rétributions et redevances, à savoir : le Cens , qui était une reconnaissance pour pouvoir exploiter une veine de charbon, et l'Entrecens, qui consistait en une redevance d'un tantième sur le produit d'extraction. " *L'exécution des clauses des actes de concessions dites de remises étaient surveillées par des agents spéciaux nommés " Regards " . D'autres agents subalternes nommés " Tourneurs " constataient la qualité de charbon extraite en vue de prélever le droit d'Entrecens "* (3)

Après la chute de l'Ancien régime, les droits de Cens et d'Entrecens furent abolis et c'est via le Conseil d'Etat (4) que ces redevances furent versées à la Nation. Encore fallait-il connaître la quantité et la qualité de charbon extrait ! Les agents spéciaux du " Regard " disparurent... mais l'emploi de " Tourneur " qui assurait ce contrôle subsista encore quelques temps.

Le 3 août 1814, notre aïeul avait épousé à Frameries, Julie Robbe de deux ans sa cadette. Le couple eut six enfants nés de 1815 à 1828, quatre filles et deux garçons : Charles-François né le 25 avril 1817 dont nous descendrons, et Laurent né le 1 février 1825 (5). Hélas la dernière née Oculie ne pût connaître son père qui dût périr accidentellement quelques temps avant sa naissance (6), à la mine ? Le tableau généalogique de la famille mentionne " tué " !

En 1829, Julie se remariera avec Pierre-Joseph Isaac âgé de 44 ans (7) né donc en 1785. Pourrait-il s'agir de son beau-frère Pierre-Joseph dont les registres paroissiaux indiquent qu'il est né le 12 novembre 1787 ? Y aurait-il erreur dans la mention " 44 ans " ? Julie devait encore mettre au monde le 23 octobre 1831, un septième enfant qui porta le nom de son premier époux et qui deviendra le Directeur du Charbonnage des Rivages du Couchant de Flénu (8)

(1) " Paturages; le 25-04-1817 est né Charles-François, fils de François-Joseph, âgé de 31 ans Tourneur, et de Julie Robbe ". Voir fond documentaire de la famille Isaac. " A.I. 191.02B / 001 d "

(2) " Haute-Justice et Seigneurie s'entend et comprend de faire emprisonner, pilloriser, eschaffauder, faire exécution par pendre, décapiter, mettre sur roue, bouillir, brûler, enfouir, flastrir, exoriller, couper poing, bannir, fustiger, torturer, lever corps morts, trouve de mouches à miel, de droit d'aubanitez, bastardise, biens vacans, espaves, avoir en terre non extrayé, loi de sang, aussi celles à faute de payer dixmes, terrages, winage, tonfieux et toutes amandes avec création des sergeans. "

(3) Gustave ARNOULD / Bassin houiller du Couchant de Mons. Mémoire. 1878 p. 29

(4) Loi des 21 avril 1810

(5) Marcel MAHIEU / registres paroissiaux e frameries.

(6) Louise Isaac, dans son tableau généalogique mentionne " tué en 1847 ". Nous ne disposons par ailleurs d'aucune date du décès de François-Joseph.

(7) Marcel MAHIEU / Premier registre de la population de Frameries La Bouverie (1829) édité en 1999.

(8) François-Joseph ISAAC + 1863 époux de Philomène Hanotte. Décédé en 1863. Le couple aura une fille Maria, née à Quaregnon en 1863. Voir : Luc ISAAC / courrier du 11-03-1983 & Jules ISAAC / arbre généalogique.

Le “ Couchant de Mons ” avait bien changé durant ces quelques années. D’agricole, le pays devenait inexorablement industriel. Les premiers corons s’alignaient déjà face à la mine et les terrils de terres stériles s’élevaient dans les fumées des machines d’exhaure et d’extraction. Les mineurs, leurs femmes et même leurs enfants étaient de plus en plus asservis à la taille, au tri, et au transport de la houille.

Un médecin contemporain Louis Deschamps, de Jemappes, lui-même patron charbonnier en donne cette description : “ ... *Une chaumière de terre, souvent à demi-couverte de paille sert d’habitation à la majeure partie des charbonniers : un peu de paille jonchée par terre, quelque fois une paillasse mise dans un bois de lit presque toujours situé à l’endroit le plus humide de leur habitation, leur sert de lit, sur lequel ils se jettent tout habillé au retour du travail. Presque jamais ils ne se reposent une nuit entière puisqu’ils partent de chez eux ou y reviennent à minuit, et comme la distance qu’ils doivent parcourir est assez longue, ils se trouvent par là exposés aux intempéries de toutes saisons. Une nourriture des plus grossières consistant en pommes de terre, pain de seigle et quelque peu de cochon salé, est cependant celle qui paraît le mieux convenir au genre de travail auquel ils sont destinés. Dans le temps où les exploitations fleurissent, le charbonnier gagne au delà de ses besoins journaliers, mais il ne fait jamais d’épargnes : le superflu se consomme à boire de grandes quantités d’eau-de-vie de grain avec laquelle il s’enivre fréquemment... Dès que l’enfant est devenu charbonnier, il fait toute sa vie ses délices du tabac à fumer; depuis qu’il se lève jusqu’à ce qu’il se couche, on le voit rarement sans avoir sa pipe en bouche... ” (1)*

(1) G. DECAMPS / Op; cit. p; 237 - 238; Voir Roger DARQUENNE / Histoire du Département de jemappes. p.130

1817 - 1896 : Charles - François

La photo a été prise à l'extérieur, peut-être à la " maison d' Isaac ", sise au Chemin de Jemappes qui mène à Frameries, dit " Moulin Fontaine " ? (1); L'épreuve photographique pourrait dater des années 1866-1867 et porte la signature de Monsieur Guisoland, à Frameries. (2)

A quelle occasion cette photo fut-elle prise ? Ne serait-ce pas le départ de la famille pour la Lorraine, où Charles-François sera employé au charbonnage de Ars-sur-Moselle, situé au sud de Metz ? (3)

Sur un mur de briques mal rejointoyé on a pendu un drap, et sur le sol de terre, jeté un tapis de raphia. La famille Isaac toute endimanchée fixe l'objectif... Le père Charles-François approche de la cinquantaine; son visage est volontaire et le regard direct trahit l'agacement, voire l'impatience. Le crâne est large mais dégarni, la carrure est développée et le torse puissant, mais les mains potelées ne sont plus celles d'un manuel. Son épouse Elisabeth Delvigne - large jupon noir à crinoline et haut de corps assorti, boutonné jusqu'au cou - paraît quelque peu lasse. Les quatre garçons : 14, 13, 12 et 4 ans posent avec docilité.

Malencontreuse décision ! car en 1870, la ville de Metz fût livrée à l'ennemi d'outre Rhin et la dernière armée régulière française qui l'occupait, capitulait sans combat. Dès lors, les divisions du prince Frédéric de Prusse étaient libres d'envahir la France. Guillaume I de se proclamer Empereur à Versailles. Bismarck d'annexer l'Alsace, Metz, et le territoire de La Moselle. L'Allemagne de mettre main basse sur le fer et le charbon lorrain...

De retour précipitamment à Quaregnon, en 1870, (3) Charles-François sera heureusement pressenti au poste d'" Agent Comptable employé auprès des Charbonnages des Produits ". La fonction était importante, et le charbonnage, l'un des plus productifs du Borinage ! Détruit entièrement durant la bataille de Jemappes, il était resté inactif jusqu'en 1803; et c'est grâce à une forte prise d'intérêt de la Société Générale, qu'il pût recouvrir en 1869, quelques 1528 hectares sous Jemappes, Quaregnon, Nimy, partie de Ghlin et de Mons. (4) Notre ancêtre y remplira son office jusqu'à sa mise à la retraite.

Quelque deux ans avant la prise du cliché dont nous parlions précédemment, le premier roi des belges Léopold de Saxe-Cobourg-Gotha mourait en son château de Laeken,. Pour ses contemporains, il était celui qui avait promulgué, en 1839, la loi autorisant à signer les traités qui terminaient la " Révolution Belge ".

De plus, " *Il avait été l'actif promoteur d'une admirable prospérité... que n'avaient pas connu les contemporains de Philippe-le-Bon ni de ceux de Marie-Thérèse* ".(5) La population belge qui était en 1832, de 3.785.814 habitants, s'élevait en 1856, à près de cinq millions d'habitants. D'immenses travaux d'utilité publique avaient favorisé l'essor de l'industrie et du commerce. Les exportations avaient quintuplé de 1836 à 1860. " *Depuis un quart de siècle, surtout depuis 1834, l'industrie ainsi que le commerce belge avaient pris un développement vraiment extraordinaire... L'extraction de la houille avait suivi cette impulsion progressive et parfois gigantesque; en effet de 450, le nombre de machines à vapeurs s'était élevé à plus de 2000 !* "(5) et M. Frère-Orban de proclamer à la tribune de la Chambre des Représentants : " *Le Libéralisme est une émanation des principes les plus purs d'ordre et de progrès, de tolérance et de liberté : c'est lui qui, après des luttes incessantes a fait enfin prévaloir les libertés civiles et politiques, la liberté de conscience surtout...* " (5)

(1) La maison est mentionnée sur un extrait du Cadastre de 1841

(2) Fond Documentaire ISAAC : n° 192.01A / 013

(3) Voir fiche Ims n°270, concernant un ingénieur diplômé à l'école des Mines de Mons. Famille (IN)

(4) Gustave ARNOULD / Mémoire historique et descriptif. 1878. p. 61

(5) Théodore JUSTE / Histoire de Belgique. 1858 tome 3.

Hélas, si l'apparition généralisée du machinisme dans le Borinage, avait été de pair avec l'exploitation de plus en plus intensive des mines de charbon, elle génèrera surtout l'exploitation de la classe laborieuse elle-même:

Une enquête de 1843, sur la condition ouvrière belge révèle que *“ la journée de travail s'étale sur douze heures au minimum pour atteindre seize heures dans certaines industries. Pour pallier aux maigres ressources familiales, dès l'âge de 12 ans et bien souvent plus jeunes encore, les enfants sont embauchés pour des salaires dérisoires. A l'opposé, les pensions étant inexistantes, les hommes de plus de soixante ans sont contraints de rester à la tâche sous peine de grever la famille de leur bouche inutile ”* (1) et que dire du livret de travail, obligatoire dès 1845, que chaque ouvrier était tenu de posséder pour trouver de l'embauche, ou encore de l'interdiction du droit de grève !

- Et pourtant ... *“ Taille droite ! C'est la grève qu'il faut ! ”*
- En juillet 1861, les mineurs de Frameries ayant tenté de “ débaucher ” ceux des autres communes boraines; les représentants de l'ordre tirent. Bilan : deux ouvriers tués, deux autres blessés.
- En avril 1869, encerclés au siège de l'Agrappe à Frameries, les mineurs refusent le travail si les salaires ne sont pas augmentés. les soldats ouvrent le feu : deux morts et de nombreux blessés.
- En septembre 1877, nouvelle grève : Quatre morts, des blessés, une quarantaine d'arrestations.

Dans les années 1879 / 1880, de Pâturages, Wasmes et Cuesmes, l'évangéliste laïque Vincent van Gogh écrira à son frère Théo: *“... Autour du charbonnage, de misérables cahutes de mineurs et quelques arbres morts noircis par la fumée, des haies de ronces, des tas de saletés et de cendres, des montagnes de charbons inutilisables... La plupart des ouvriers sont maigres et pâles de fièvre; ils ont vieillis avant l'âge; en règle générale leurs femmes sont, elles aussi blêmes et fanées... Ici, ce sont les malades qui soignent les malades, et le pauvre est l'ami du pauvre... Au fond de la mine : imagine-toi une série de cellules dans une galerie assez étroite et fort basse... il y a beaucoup d'enfants, filles aussi bien que garçons. ”*

Pensionné, Charles-François Isaac sera un notable respecté, demeurant rue de l'Egalité, à Quaregnon, dans la maison et dépendance héritées de son beau-père Delvigne (2). Pendant plus de vingt cinq ans, il fit partie du Conseil de Fabrique de l'église Saint Quentin dont il devint le Président; et c'est à ce titre qu'il lui fût conféré, le 28 novembre 1895, la Croix Civique de première classe. (3)

Il s'éteignit le 30 juin de l'année suivante, dans sa quatrevingtième année. Il avait eu la douleur de perdre son fils Charles, prêtre du diocèse de Tournai; mais les trois autres fils qu'il laissait après lui faisaient toute sa fierté : Fernand, était ingénieur civil des mines et Directeur de la Société des Combustibles généraux à Mons; Edmond était Docteur en médecine-homéopathe, et Isaac notre ancêtre, avait été nommé, le 29 janvier 1894, Directeur-Gérant de la Compagnie de Charbonnages Belges, à Frameries.

(1) La Charte de Quaregnon 1894-1994 / Présence et Action culturelles. 1994. p. 25

(2) Alexandre-Grégoire DELVIGNE, tonnelier. / Plan POPP - Archives de Mons / Art. 1736. B1268.

(3) Diplôme détenu par la famille Isaac.

Chapitre troisième

1852 - 1909 : Isaac-Charles

“1890 Société Anonyme des Charbonnages du Levant du Flénu ” Le lourd album en maroquin rouge frappé de lettres dorées est impressionnant (48 x 32cm). Il comporte 15 épais cartons à la tranche dorée dans lesquels sont insérées recto-verso les photos de l’entreprise. Les premiers clichés sont consacrés au directeur-gérant M. Adhémar Leroy et à son ingénieur en chef M. Isaac Isaac, leur personnel attaché, habitations, serres et parcs attenants. Viennent ensuite les photographies des différents sites d’exploitation et en regard de chacun d’eux, les ouvriers qui y travaillaient. Au vu de ces derniers clichés, on perçoit d’emblée quelle fut l’insupportable condition ouvrière de l’époque !

A terre pour les plus jeunes, à genoux, assis, puis debouts sur des bancs; les groupes de 45 à 50 ouvriers se présentent en tenue de travail : casque plat ou casquette, sarreau de toile, lampe de mine accrochée à l’encolure et sabots aux pieds. Les femmes (1), les adolescentes et les fillettes portent au front des bandeaux blancs et des coiffes tressées en fil noir qui enserrant leurs cheveux par derrière. Les regards des enfants sont hagards; ceux des hommes volontaires et fermés.. Chacun porte les outils de son emploi : petite masse ou courte herminette pour les garçons (15 %); hotte d’osier, bidon, seau, pour les fillettes; Gros maillet, hachette, lourde masse, marteau, pelle etc., pour les hommes (pas de pic, les filons étaient-ils trop bas ?) Aucun sourire, de la gravité, et parfois quelque fierté...

“ Le jour de mon entrée aux fonctions de directeur des travaux des charbonnages (2), en décembre 1882 (3), je fus témoin d’un spectacle qui ne s’effacera jamais de ma mémoire : le travail était suspendu, les ouvriers étaient en grève, ils avaient envahi les bureaux, ils proféraient des menaces de mort. ‘ C’est du sang qu’il nous faut ! ’ s’écriaient-ils. Ils réclamaient la démission d’un ingénieur innocent... Une enquête fut vite faite; j’acquis la conviction que jamais un ouvrier n’était admis à aller se plaindre au directeur; celui qui tentait la chose était mal noté des porions(4) et devait, bientôt après, quitter la compagnie, abreuvé d’outrages.

Le mal étant connu, le premier remède était facile à trouver; il fallait se laisser approcher des ouvriers et entendre leurs réclamations. Je fis connaître que j’étais à la disposition des ouvriers deux heures par jour. Et depuis lors, c’est à dire depuis plus de 10 ans, je n’y ai jamais failli, hormis les cas d’absence. Tous les jours, de 6 heures à 8 heures du matin, j’entends 30 à 40 personnes, et Dieu sait combien de fois j’ai bondi d’indignation au récit d’infamies commises par les contremaîtres envers les ouvriers.... Je suis devenu, tour à tour, directeur des travaux, juge de paix, commissaire de police, avocat, confident, arbitre. ” (5)

Spectateur durant son enfance de ce paupérisme qui l’entoure ‘et qui va grandissant’, fort de l’adage familial ‘connaître son devoir, le remplir une fois connu’, Isaac est à même de dresser le constat qui va guider toute sa carrière : "prendre le temps de s’occuper de tous les détails , étudier les progrès de tous les mécanismes, perfectionner, transformer l’outillage au fur et à mesure des découvertes, c’est parfait ! mais l’ouvrier, n’est-il pas, lui, le principal outil ? et par quelle aberration en est-on venu à négliger celui-ci, pour celui-là ? ”

(1) 1892 / Loi interdisant le travail des femmes au fond; mais celles qui y étaient pouvaient y finir leur carrière.

(2) Le 1-09-1881, nommé Ingénieur principal, puis Ingénieur en chef et enfin Directeur des travaux aux CHB du Levant du Flénu, à Cuesmes (5000 ouvriers / 100 porions ou contre-maîtres)

(3) Le 12-04-1882 / Lettre à son épouse Josphine SOHIER. Il lui est alloué un minimum de participation au bénéfice de l’entreprise de 4000 F.B., ce qui porte ses émoluments de l’année à 10000 F. belges (environ 50000 euros)

(4) Porion / Agent de maîtrise, contremaître dans les mines, responsable d’un groupe important d’ouvriers.

(5) Texte de la causerie faite à l’Association des patrons chrétiens de Charleroi, le 4 avril 1892. p.6

Son analyse de la condition ouvrière rejoindra celle des de Paepe, Vandervelde et Bertrand, pionniers en 1885, du Parti Ouvrier Belge (P.O.B.), celle d'un A. Defuisseaux auteur du 'Catéchisme du Peuple' édité en 1886 et fondateur en 1887 du Parti Socialiste Républicain, ou encore celle des auteurs de la 'Charte de Quaregnon', en 1894. Mais à l'encontre de ceux-ci, qui étaient influencés par les théories collectivistes et de lutte des classes, professées par K. Marx et F. Engels, il restera à l'écoute de l'encyclique 'lumineuse' de Léon XIII, du 'vieux catéchisme' et de la 'Providence qui a placé l'ouvrier sous nos ordres'.

N'écrira-t-il pas en 1896 : "*Dans ce siècle tant vanté pour ses progrès, pour ce qu'on est convenu d'appeler les conquêtes de la science, il s'est présenté un phénomène bizarre : plus l'industrie se développait et plus le travail devenait difficile et dangereux; plus l'outillage industriel se perfectionnait et plus l'ouvrier devenait l'esclave des machines.*" (1)

C'est donc avec le pragmatisme qui est le sien, mais aussi sans illusion, "*plus on s'occupe du bien-être du travailleur, moins les meneurs sont satisfaits et plus leurs attaques redoublent*" ; qu'il mettra en place, aux charbonnages du Levant du Flénu, les réformes sociales susceptibles de ramener la paix social, qui l'une après l'autre seront '*encouragées par le directeur-gérant et approuvées par les administrateurs*', non sans mal... (2)

- Aucune retenue sur salaire n'est plus opérée, qu'il ne l'ait approuvée au préalable.
- Création de plusieurs sociétés de secours Mutuel, gérées par le personnel ouvrier.
- Opposé aux cités ouvrières, '*l'ouvrier n'aime pas être caserné*', il met en place un système de prêts systématiques, à petit intérêt, pour l'accession à la propriété.
- Création des premières écoles ménagères pour les familles ouvrières.
- Création d'une société des décorés du charbonnage : '*ils assistent en corps à toutes les cérémonies importantes; leur drapeau est, non la loque rouge, mais le drapeau tricolore surmonté du lion belge ... Je parcourus ainsi les rues pavées, ayant aux bras, un vieux brave de 70 ans, que l'on fêtait ... au cimetière, avant de descendre le cercueil dans la fosse, un discours rédigé, vous devinez par qui, est prononcé par un ouvrier ou par un porion décoré*'
- Comme il le fait lui-même, il incite les ingénieurs qui dépendent de lui d'aller visiter chaque semaine un ouvrier blessé ou malade '*La manière de donner vaut plus que ce que l'on donne*'. Il insiste auprès d'eux pour qu'ils ne dédaignent pas de participer aux jeux populaires. '*Vis à vis des ouvriers 'être dignes, mais pas fiers*'
- "*Depuis longtemps, il me tardait d'introduire aux charbonnages du Levant du Flénu une réforme qui me tenait beaucoup au coeur : Terminer le travail le samedi à minuit de telle façon que l'ouvrier puisse se reposer et être sur pied le dimanche à 8 heures du matin. Dans la contrée, la chose était réputée impossible sans compromettre les intérêts des charbonnages. Aujourd'hui, c'est chose faite; et j'ai eu la grande satisfaction de rendre le dimanche à plus de 1000 ouvriers sans que la bonne marche du travail en soit le moins du monde contrariée.*" (3)

Hélas, ces réformes étaient encore tout à fait exceptionnelles dans les bassins houillers belges de l'époque. La situation sociale était explosive ! Déjà en mars 1885, une grève de 6 semaines avait plongé le Borinage dans la plus atroce misère et l'année suivante la première grève générale devait se généraliser. La réponse de Frère-Orban "*Il faut que force reste à l'ordre et à l'autorité*" devait permettre au général Vandermissen d'ordonner à la Garde Civique de tirer sans sommations préalables et d'autoriser les bourgeois de Mons à s'armer et à tirer sur le premier venu qui pourrait être pris pour un gréviste. Il y eut fusillades... des morts, des blessés, parmi lesquels des femmes et des enfants. (4)

(1) Texte de la causerie faite à l'Association des patrons chrétiens de Charleroi, le 4 avril 1892.

(2) Lettre du R.P. A. LEBROCQUY sj. du 11-04-1892 : "*La désertion de la Société générale pour le travail du dimanche et son indifférence, l'exemple de ses chefs ... contribue et a pu contribuer à propager le socialisme*"

(3) Le repos dominical ne sera officialisé en Belgique que en 1905.

(4) La Charte de Quaregnon / Etudes pédagogiques. Présence et action culturelles. 1994 p.29

En mai 1891, “ *Alors que les charbonnages voisins étaient en grève, malgré les excitations des fauteurs de désordre, en dépit des menaces de toutes natures, la grande majorité de nos ouvriers continua le travail. Répartis dans différentes communes, habitant au milieu d’ouvriers d’autres charbonnages en grève, nos ouvriers montrèrent une énergie indomptable pour la continuation du travail. Et cela dura 25 jours... Mais réussissons-nous dans la prochaine grève qui se prépare ? Il serait téméraire de le prétendre.* ” (1)

L’action de Isaac Isaac attira l’attention du RP. L.Lefevre sj. qui soutenait, ‘ l’Association des patrons chrétiens du bassin de Charleroi ’. Une conférence est organisée au collège qui a pour thème : ‘ Des rapports qui doivent exister entre patrons et ouvriers ’ (2): “ *L’intérêt extraordinaire et l’actualité du sujet, la compétence toute particulière du conférencier, ses travaux et ses succès sur le terrain pratique nous font espérer que tous les membres tiendront à assister à cette réunion.* ” (3)

Isaac se trouve devant les principaux responsables industriels carolingiens, conscient de n’être pour l’heure que ‘ d’un grade inférieur ’ mais il va droit au but et ne ménage pas ses interlocuteurs :

“ *Ne soyons pas non plus de ces patrons qui, de bonne fois, je le veux bien, mais par un aveuglement inexplicable et au mépris de l’histoire, ne veulent rien faire. Il y a cent ans, Messieurs, des riches, des seigneurs, des abbés à quatre chevaux, les patrons de l’époque, répondaient à ceux qui leur signalaient les premiers grondements de la Révolution : Laissons faire, laissons passer la révolution, puis nous reviendrons. Or la révolution passa, mais eux ne revinrent plus.* ” (1)

La conférence fut un indéniable succès. Quelques jours plus tard, Henri Mativa écrira “ *Cher Monsieur Isaac, vous savez que j’ai toujours été d’avis que ce qui se faisait au Levant du Flénu devrait être porté à la connaissance de tous et examiné par nos charbonnages. Si d’aucun trouvent que les moyens employés ne sont pas parfaits; ils le diront; mais ils seront bien forcés de justifier leurs critiques. S’ils n’ont rien à dire, ils devront imiter Le Levant, s’ils ne veulent pas être accusés de parti pris. En tout cas, la situation actuellement est si tendue qu’elle exige des remèdes. Les théories du ‘lasser faire’ absolu ont fait leur temps.* ”

Le texte fera l’objet de deux éditions successives qui seront sur la table de chevet des industriels de Mons, Charleroi, Liège et même de Lyon (4). Par ailleurs, Le R.P. A. Lebrocquy sj. directeur du ‘Comité central des oeuvres sociales chrétiennes’ à Mons, mettra en contact le conférencier avec le duc d’Ursel, gouverneur du Hainaut et le 7 avril 1892 sur proposition de ce dernier, Isaac fut nommé membre-patron co-fondateur du ‘Conseil supérieur du travail belge’ qui comportait 8 sociologues, 8 représentants du patronat et 8 représentants ouvriers. (5)

Cette notoriété Isaac le reconnaît volontiers : il la doit pour partie à Joséphine Sohier son épouse ‘ *si du point de vue du monde, je suis ce qu’on appelle un parvenu, c’est bien à toi, à ton affection, et à tes conseils que je le dois.* ’(6)

(1) Texte de la causerie faite à l’Association des patrons chrétiens de Charleroi, le 4 avril 1892.

(2) Courriers des 25/02 - 13/04 - 25/04 - 10/06 1892

(3) Convocation du 26-03-1892 de H. PIRMEZ, président

(4) Lettre de Auguste ISAAC, président de la Chambre de Commerce de Lyon, du 3-05-1906

(5) Lettres des 11/04 & 23/06 1892 et Livre de famille

(6) Lettre à Josephine ISAAC-SOHIER de septembre 1906

A l'époque de leur rencontre, Joséphine habitait non loin du charbonnage de Monceau-Fontaine où travaillait Isaac comme Ingénieur divisionnaire, avant sa nomination au Levant du Flénu. Comment avait-elle fait sa connaissance ? Par sa soeur qui avait épousé Henry Marly de Wames ? Par son frère ou son beau frère, tous deux sortis, comme Isaac, de l'Ecole des Mines de Mons ? Son père Louis, veuf de Geneviève Lemal depuis 1858, était un bourgeois influent de la région. Il était négociant, co-fondateur de la société des Forges et Laminoirs de Saint Fiacre à Monceau, et échevin de la ville. Mais Joséphine n'était-elle pas un trop beau 'parti' ? Les parents Isaac se devaient d'être prudents...

De Landelies, Isaac écrira à sa promise le 28 février 1880 : *“Mademoiselle, J'ai le regret de vous faire connaître que, contrairement à toutes prévisions, les négociations entamées avec mes parents au sujet de mon établissement n'ont, jusqu'ici, abouti à aucun résultat positif. Leur conviction est inébranlable. Il résulte des dernières entrevues que jamais mes parents ne me violenteront dans le choix de celle qui daignerait accepter mon appui et mon nom, pourvu que cette jeune fille fut catholique; mais ils subordonnent leur consentement à mon mariage, à une position d'Ingénieur Directeur de travaux. 'Sois persuadé, m'ont-ils dit, que dans la position secondaire que tu occupes, le mariage serait pour toi une source de soucis retardant ton arrivée à une position supérieure. Cette dernière est indispensable pour que ta future & toi, vous trouviez dans le saint état du mariage, une vie paisible, agréable & honorée.' Telles sont, Mademoiselle, les dernières paroles de mes parents. Ont-ils tort ? Je n'oserais l'affirmer. N'est-ce pas là un langage dicté par l'intérêt vrai ? Je n'oserais le nier. Quoi que vous en pensiez, vous m'obligeriez beaucoup en me faisant connaître vos idées & vos décisions à cet égard. Je forme les meilleurs voeux pour votre chère santé & vous prie, Mademoiselle, d'agréer l'hommage de mes sentiments de respect & de tendre affection.”*

Un été se passera... le mariage aura pourtant bien lieu ! (1) Et le 15 juin 1881, devait naître Louis-Landelin de qui nous descendrons.

L'action sociale n'était pas la seule préoccupation de notre ingénieur en chef; il lui fallait aussi *“prendre le temps de s'occuper de tous les détails, étudier les progrès de tous les mécanismes, perfectionner, transformer l'outillage au fur et à mesure des découvertes...”*

Depuis 1829 date du premier train circulant sur un chemin à 'ornières de fer', la houille n'était plus acheminée au canal de Mons à Condé par des tombereaux tirés par des chevaux, mais le transbordement sur les péniches se faisait toujours à l'aide de hottes posées sur deux brancards. Les anglais avaient déjà mis en oeuvre un embarquement mécanique aux houillères du Comte de Durham à Sunderland. En 1855, Isaac alla étudier sur place ce nouveau dispositif. (2)

En mars et avril 1889, notre aïeul sera envoyé en mission au Nord-est de Cracovie, à Kattowitz sur les terres du comte Renard, au château de Zagorge, pour une éventuelle prise en charge de ce charbonnage (par les industriels belges ?) (3) Il voyagera avec H. Mativa et pour passer d'Autriche-Hongrie en Pologne Russe il obtiendra un laissez-passer belge au nom d'emprunt de Charles Sohier, avec un faux acte de baptême délivré par le curé Hauquier de Quaregnon. Le périple, en train, automobile et char à banc (4) les mèneront à visiter les charbonnages des environs de Frankfurt-am-Main, de Hamburg, de Postdam et de Charlottenburg.

En septembre 1889 Isaac sera encore présent à l'exposition universelle de Paris et en juin 1890, nous le verrons visiter le charbonnage de Höme, à Dortmund,.

(1) A Monceau sur Sambre, le 6 septembre 1880

(2) Photos annotées et signées de Isaac ISAAC 192. 01A/033&034 et album du Levant du Flénu.

(3) Passeports et lettre à Joséphine du 3 avril 1889

(4) Sic par le RP MATIVA sj à Louis ISAAC (°1932)

“ Depuis 40 ans, je vis parmi les ouvriers, depuis 20 ans, j’ai l’honneur de commander à des milliers de charbonniers; aussi bien que n’importe quel économiste j’ai la prétention de connaître les besoins, les aspirations de la classe laborieuse la plus intéressante ” : c’est pourquoi Isaac Isaac n’aura de cesse qu’il n’ait ‘pratiquement’ défini le ‘juste salaire’. Son défi sera de confronter les théories économiques et sociales connues en son temps, à l’histoire vécue en 1893, par les ouvriers du charbonnage :

“ Voici deux travailleurs, l’un de 25 ans, l’autre de 35 ans, exerçant le même métier, au service d’un même patron, tous deux en ménage; mais le premier n’a qu’un enfant, tandis que le second en a six en bas âge. Tous deux vont recevoir le même salaire, mais combien leurs besoins sont différents ! Le premier ‘vivra’, mais le second sera dans la misère; le premier trouvera que le salaire est convenable, tandis que le second s’écriera que ses ressources sont absolument insuffisantes; le premier sera satisfait de son sort, le second deviendra un mécontent.

Revoyons ces deux ouvriers dix ans plus tard, exerçant toujours le même métier, toujours au service du même patron; et recevant le même salaire. Leur situation est maintenant bien différente; le premier a six enfants et est dans la misère; le second a plusieurs enfants au travail et se trouve dans une aisance relative. Celui qui il y a dix ans était satisfait est devenu un révolté, tandis que celui qui était mécontent est satisfait. ” (1)

Tour à tour il appliquera à la situation de nos deux travailleurs : la ‘Loi de l’offre et de la demande’ formulée par l’école de Manchester, ‘le minimum de salaire’ défendu par CH. Le Hardy de Beaulieu et par A. Verhaeghen, la ‘Sliding scales’ inaugurée en Angleterre, la ‘Limitation du nombre d’heures de travail’, ‘la participation aux bénéfices’, L’épargne, le Malthusianisme, le Socialisme, les subventions et la charité... et chaque fois il estimera que ce ne sont là que des fausses solutions toujours incomplètes !

Il entrevoit le remède dans les écrits du sociologue MF. Leplay qu’il reformule comme suit :

“ Le salaire de l’ouvrier comprend deux parties : l’une, le salaire proprement dit, est réglé par la loi de l’offre et de la demande - loi de justice -; l’autre, les subventions, est proportionnelle aux besoins de la famille- loi de charité -... ” (1)

Mais à qui confier le soin de mettre en oeuvre une telle réforme ? Sera-ce à l’état, à l’ouvrier, au patron ? Après avoir réfuté les deux premières options, Isaac Isaac affirme bien haut que c’est au patron qu’incombera la recherche des moyens pour la réaliser. Et d’exalter un paternalisme (2) d’autant plus émouvant qu’il est foncièrement sincère : “ Connaître l’ouvrier, en être connu; guider ses premiers pas au travail; développer ses aptitudes professionnelles; veiller à en faire un artisan de mérite; s’enquérir de ses besoins, de ses aspirations; l’aider dans ses jours difficiles; compatir à son labeur et à ses souffrances; aimer l’ouvrier, en être aimé. Pour un patron, quel rêve ! ” (1)

(1) 1893 / Conférence donnée à l’Association des patrons chrétiens de Charleroi
“ Devoir du patron dans la question du salaire ”

(2) XXs / paternalism - 1881- “ Doctrine selon laquelle les rapports entre patrons et ouvriers doivent être régis par les règles de vie familiale caractérisées par l’affection réciproque, l’autorité et le respect. ”

L'ingénieur de charbonnage que l'on découvre sur une photo datant probablement des années 1892-1893, est 'un homme de 1m76, aux cheveux et sourcils châains foncés et aux yeux gris' (1) Il est habillé sans apprêt. Sa redingote étriquée lui moule le haut du ventre qui est gonflé, pour s'entrouvrir sur les hanches. Il porte à la Napoléon III, moustache et bouc. Ses lèvres sont gourmandes et son menton enrobé. Un regard paisible et attentif anime avec bonheur un visage quelque peu poupon. Il est entouré de sa famille endimanchée : son épouse Joséphine porte avec aisance une ample robe brodée et un corsage de soie. Louis (12 ans) et Charles (7 ans) sont habillés de velours; Clémence (9 ans), Palmyre (8ans) et Marie (6ans) ont revêtu une identique robe à poix blancs nouée à la taille par un large noeud. Joseph (4 ans), lové contre sa mère, porte encore une petite robe à volants et des bottillons à guêtres fermées par une dizaine de petits boutons.

Au sud et à l'ouest du 'Couchant du Flénu' où travaillait Isaac, se trouvait l'un des plus importants charbonnages du Borinage qui employait (2) 11 ingénieurs, 38 employés, 180 contre-maîtres et 5500 ouvriers. Il possédait à l'est du ruisseau du 'Rieu du coeur', les concessions de l'Agrappe, de Grisoeuil, de Crachet-Piquery et des Couteaux, sous le nom de *Charbonnages réunis de l'Agrappe* ; et à l'ouest, les concessions de l'Escouffiaux, de Jolivet et Roinge, et de Tas, sous le nom de *Concession de l'Escouffiaux* ; soit 2993 hectares recouvrant quelques 17 communes. (3)

Frameries, le 29 janvier 1894 / Edouard Despret Vice-gouverneur de la Société Générale de Belgique et Président du dit charbonnage fait savoir à son personnel :

“ Le Conseil d'Administration de la Compagnie de Charbonnages Belges a l'honneur de vous informer que Monsieur Emile Hardy ayant donné sa démission de Directeur-Gérant, est remplacé par Monsieur Isaac Isaac, actuellement Ingénieur en Chef de la Société Anonyme des Charbonnages du Levant du Flénu. Monsieur Isaac entrera en fonctions le premier Février prochain. Le Conseil d'Administration espère que vous voudrez bien continuer avec Monsieur Isaac les bonnes relations que vous avez eues jusqu'ici avec Monsieur Hardy. Il vous présente, Messieurs, l'expression de ses sentiments de considération. ”

Stupéfiante destinée que celle d'Isaac Isaac ! C'est en effet sur les terres mêmes qui ont été habitées et cultivées par ses ancêtres depuis le début du XVII siècle : Quaregnon, Les Pâturages, Frameries, La Bouverie que s'étend l'emprise du charbonnage dont il prend la direction. Mieux ! les fosses et les veines de charbons où '*les tireurs de houilles*' familiaux ont peiné parfois au prix de leur vie et sans interruption durant sept générations, sont encore celles qu'exploitera la Compagnie de Charbonnages belges.

L'ensemble des concessions du charbonnage constituait un polygone irrégulier, qui s'étendait depuis Noirchain jusqu'à Dour, sur une longueur de 10 kilomètres et sur une largeur qui varie de 1.600 mètres à 2.600 mètres pour la concession d'Escouffiaux. Le puits le plus profond plongeait jusqu'à près de 1.100 mètres. Quarante-sept couches y étaient exploitées par 12 fosses d'extraction. L'entreprise qui produisait en 1894, 441.000 tonnes de charbon et 95.940 tonnes de coke; fournira 10 ans plus tard, 737.000 tonnes de charbon et 136.194 tonnes de Coke purifiés à l'aide de 403 fours. De nombreuses récompenses reconnaîtront la qualité du minerai extrait, dont les diplômes de grand prix aux expositions de Bruxelles en 1897, de Paris en 1900, de Liège en 1905. (3)

(1) Laissé- passer du 9 mars 1889

(2) En 1900.

(3) Notice sur la Compagnie de Charbonnages Belges / 1905

Tandis que Isaac Isaac menait à bien son entreprise, un débat national s'ouvrait qui devait permettre au Parlement belge de mettre en place les lois et les dispositions essentielles susceptibles d'organiser le monde patronal et ouvrier.

Création d'un ministère du travail, un an après le Congrès de mars 1894 durant lequel le jeune Parti Ouvrier Belge (1) avait adopté la 'Charte de Quaregnon'. En 1898, ce sera la loi qui octroyait la personnalité civile aux syndicats. En 1900, celle qui instituait le système légal de pensions de vieillesse. En 1903, les lois sur le paiement des salaires, sur la réparation des accidents de travail, sur la salubrité des ateliers. Enfin en 1905, on officialisait le repos dominical ! Les mutuelles seront reconnues de 1895 à 1904. Habitations ouvrières, durée du travail, etc... Toutes ces réformes se feront en moins de dix ans ! Et notre aïeul n'en fut pas le moindre artisan qui siégea activement durant ces années, au Conseil Supérieur du Travail !

Les séances plénières du dit Conseil étaient tenues en la salle de marbre du palais des Académies. Représentants patronaux, ouvriers et économistes y débattaient sous la présidence du duc d'Ursel . “ *Nous avons à proposer au gouvernement non des rêves, non des souhaits, mais des mesures pratiques... Nous sommes une partie de la haute administration du pays... un grand organe de pondération : il nous appartient de nous livrer à des manifestations salutaires et efficaces en vue de la conciliation du capital et du travail.* ”

Les plaidoyers étaient passionnés mais exprimés avec une courtoisie toute formelle, chacun traitant l'opposant ‘d'honorable contradicteur’ ou le gratifiant de ce ‘qu'un esprit aussi précis et aussi éminent puisse ne pas voir que...’. Les orateurs invités étaient nombreux et éloquents : “ *professeurs distingués, fonctionnaires éminents, techniciens de mérite, altruistes convaincus, qui, tous, nous ont tenu sous le charme de leur parole, cherchant par tous arguments de droit ou de statistique, à rallier à leurs idées plus ou moins précises ceux d'entre nous qui n'acceptent que les raisons dérivant du bon sens ou de la justice.* ” (sic Isaac Isaac) (2)

La première proposition demandée par le ministre L. De Bruyn, fut traitée les 12 et 19 décembre 1893 puis votée le 16 janvier 1894. Elle portait sur ‘le salaire minimum’ question que Isaac avait déjà étudié ultérieurement, aussi est-ce à lui que le président pria d'exposer la problématique de cette éventuelle disposition. Isaac, toujours fidèle au ‘paternalisme’ qui était le sien, termina son exposé par l'exhortation suivante : “ *Laissez à la liberté le soin de régler les rapports entre patrons et ouvriers, rappelez aux uns et aux autres qu'ils ont des droits, mais aussi des devoirs. Lorsque le patron aura satisfait à la loi de justice, s'il réalise des bénéfices, le champ des subventions et de la charité ouvert devant lui est assez vaste pour lui permettre, par mille moyens divers, de résoudre la question des salaires sans l'ingérence des pouvoirs publics* ” (*Applaudissements*) (3). La proposition sera rejetée par 22 voix contre 12. Deux membres s'étant abstenus.

(1) En 1945, le POB deviendra le Parti socialiste Belge.

(2) Séance du 26 mai 1896

(3) Texte du discours prononcés au Conseil supérieur du travail par Isaac Isaac, membre patron. 1894

Le 18 janvier suivant, Isaac repoussera la proposition qui consistait à abolir le système des amendes sur salaire “ *Messieurs, le voeu qui est soumis à vos délibérations ramène de nouveau, au Conseil Supérieur du Travail, la question de sentimentalisme outré, d'exagération de pitié envers la classe ouvrière. C'est la forme la plus dangereuse de l'erreur que celle qui se présente sous le dehors sentimental...* ” Pendant le débat le socialiste M. Denis réfute un argument avancé par Isaac et commence son exposé en ces termes : “ *Il n'y a pas que des patrons respectables comme vous ! vous à qui je ne puis pas rendre un plus complet hommage que je ne le fais...* ” (1)

Durant l'année 1896, le Conseil Supérieur du Travail aura pour mission d'établir le texte du futur projet de loi sur le ‘*Contrat de travail*’.

Dès l'étude du premier article, Isaac entre en lice pour défendre le mot ‘Patron’ auquel la commission préférait substituer celui de ‘*Chef d'entreprise*.’ Le premier impliquant un devoir moral; le second des devoirs et des droits civils. Il voulait ainsi affirmer la nécessité de bons rapports entre les deux parties. L'assemblée n'adoptera pas son amendement et un représentant ouvrier lui lancera : “ *Monsieur Isaac se tourne vers le passé; c'est à la tutelle morale du patron qu'il demande de venir en aide à l'ouvrier. Je sais qu'il comprend noblement son devoir, j'ai la plus profonde estime pour son caractère... Les ouvriers tournent leurs regards vers l'avenir; c'est du principe de solidarité qu'ils attendent la liberté... Faites nous crédit quelque temps encore; attendez nos oeuvres !*”

Nouvelle croisade : Isaac récuse d'introduire la responsabilité patronale pour des accidents relevant, selon lui, du droit civil (sauf cas de faute grave) et appelle de ses voeux que des lois d'assurance (à élaborer) viennent soulager les misères imméritées de la classe ouvrière en cas d'accident.

L'opposition : “ *Le chef d'industrie doit payer, c'est l'important !* ”

Isaac : “ *Comment ! Vous déclarez... que le patron est responsable de tout dommage causé à l'ouvrier par son fait ou du fait de ses préposés, ce qui est du droit civil, et ce qui est juste; mais à côté de cela, vous ajoutez aussi que pour les accidents de causes inconnues ou inhérentes au risque professionnel, il y aura réparation en raison encore de la responsabilité patronale ! Mais c'est de l'aberration et de l'injustice ! Vous connaissez des charbonnages où, au moment où je parle, malgré la science et les règlements, un dégagement instantané de grisou peut faire une centaine de victimes. C'est dû au risque professionnel. A supposer que vous ne mettiez que 5000 francs par victime à charge du patron, mais ce serait la ruine de ce malheureux patron. Personnellement je me trouve dans ce cas. Me faire rembourser par le consommateur? Vous oubliez le point le plus important : la concurrence. ”*

Le 9 juin 1896, l'Assemblée présentera un nouveau texte qui fera référence à une loi d'assurance qui sera étudiée l'année suivante; et M. Snoek de déclarer : “ *les ouvriers se rallient au projet de la Commission, ils feront leur possible pour ne pas transporter au sein du Conseil, la guerre des classes qui sévit ailleurs.* ” L'Assemblée : ‘*très bien ! très bien !*’(2)

(1) Texte des discours prononcés au Conseil supérieur du travail par Isaac Isaac, membre patron. 1895

(2) Texte des discours prononcés au Conseil supérieur du travail par Isaac Isaac, membre patron. 1896

C'était l'un des derniers beaux jours de l'automne 1902. La famille était réunie à la maison de gérance de Frameries pour fêter les 80 ans d'Elisabeth Isaac-Delvigne. L'aïeule est assise sur un banc de jardin entourée de ses trois belles-filles et de Clémence sa petite fille handicapée, tandis que à l'arrière, ses fils Isaac, Fernand, et Edmond sont entourés de leur progéniture : Louis, Palmyre, Charles, Marie, Joseph pour aîné; Germaine, Lydie, Joséphine, Ferdinand pour le second; Edmond junior, Jean, Louise pour le plus jeune. La vieille dame est habillée de noir, avec un petit chapeau de dentelle posé en arrière sur ses cheveux blancs; comme il convient, elle croise nerveusement les mains l'une sur l'autre et redresse la tête avec ténacité; son regard dubitatif est ferme et quelque peu souffrant. Isaac et Fernand ont le même embonpoint et accusent la dizaine d'années qui les sépare d'Edmond. A l'encontre de ses frères, le regard de Isaac brille d'un certain éclat ou se mêlent fierté et bonheur.

Isaac Isaac est devenu en effet, un 'patron' respecté et écouté. Son train de vie est celui de sa charge. Il demeure à Frameries, dans la vaste 'maison de gérance'(1) et se déplace en voiture hippomobile 'Victoria', en 'Coupé', ou encore en 'Landau' (2). Le charbonnage a mis à sa disposition cocher, jardinier, bonne, 'femme de confiance' et cuisinière. Sa cave est l'une des plus distinguée de la région (3) et lui permet de recevoir, comme il sied à un grand patron de cette époque, ministres, administrateurs, industriels, banquiers, politiques et étrangers venus de toute l'Europe. Le 14 novembre 1903, le couple Isaac recevra à déjeuner le Prince hériter Albert de Belgique, sa suite et les autorités civiles de Mons, en visite sur les sites du charbonnage.

Au fil des années, le chef d'entreprise sera fait Officier de l'ordre de Léopold, Officier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare d'Italie, Chevalier de la Légion d'honneur et sera décoré de la croix de prévoyance de 1ère classe, de la médaille commémorative du règne de Léopold II etc.

L'homme quant à lui, semble sollicité au delà de ses possibilités et acceptera, outre ses absorbantes fonctions au Conseil Supérieur du Travail, celles de Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Mons-Soignies, de vice-président du Comité des habitations ouvrières, celles de Président du Conseil de l'Industrie et du Travail à Frameries, d'administrateur du Syndicat des charbons cokes belges, de membre des Commissions administratives des école de Frameries et de Pâturages, etc.

Pour pouvoir résister à ses obligations sociales, professionnelles (et gastronomiques ?), le corps médical ordonnera une cure annuelle à Mondorf-les-Bains, en Grand Duché de Luxembourg, pour purifier le foie et pour tenter une perte de poids devenue impérative. Isaac Isaac s'y conformera de 1902 à 1908. En juin de cette dernière année, les trois frères Isaac s'y donneront rendez-vous et poseront pour la famille, en vacances sur le littoral belge :

Attablés, ils semblent attendre avec résignation une improbable consommation : Dame ! ils font régime et entendent qu'on le remarque ! Isaac, est encadré par ses deux frères qui portent la moustache en croc. Il est fatigué, cligne des yeux et pose sans force ses mains sur le tapis de table.

(1) La maison de gérance et le parc qui l'entoure existe toujours au n° 45, rue de Grande-Bretagne à Frameries.

Elle accueille aujourd'hui le siège social du " Parc d'aventures scientifiques Le Crachet " du nom de l'ancien puits avoisinant. C'est une bâtisse à deux étages comportant chacun 11 fenêtres en façade et 5 en retour.

(2) Sic Joseph Isaac (1889-1977) Victoria : voiture découverte. Coupé : voiture fermée à deux places.

Landau : voiture ayant à l'intérieur 2 banquettes se faisant vis à vis.

(3) Le carton de cave des Isaac-Delvigne faisait état en 1908, de " 3533 bouteilles de Bourgogne, 1924 bouteilles de Bordeaux rouge, 116 de Bordeaux blanc, 42 bouteilles de Champagne et 4 de liqueur ! "

A son retour de cure, Isaac assistera encore, le 18 juillet 1908, au mariage de sa seconde fille Palmyre 'Mirette' qui épousait Georges Beatse, reçu docteur en droit avec acclamation par le jury universitaire de Louvain (1). A cette occasion, les enfants se retrouveront une dernière fois réunis autour de leur père vivant.

Louis, (2) l'aîné, entourait de tous ses soins sa fort jolie femme Maria Choppinet, originaire d'Enghien (3) et n'était pas peu fier de ses deux bébés : Marie-Louise (4) et Charles junior (5).

Son frère Charles, l'abbé, (6) venait d'être proclamé docteur en philosophie thomiste au séminaire Léon XIII et l'on chuchotait que la Cardinal pourrait bien l'envoyer faire ses études de théologie au Collège Belge de Rome.

Marie (7) était une élégante jeune fille dont le carnet de bal ne désemplissait pas.

Clémence (8) qui aurait fait une chute d'escalier étant enfant, était malheureusement encore handicapée. Malgré plusieurs voyages à Lourdes, son père ne désespérait toujours pas de la voir guérir : *“ Serait-il donc vrai que notre pauvre enfant pourrait guérir sans être déformée ? ”*

Joseph (9) préoccupait ses parents : *“ Je suis moins inquiet que toi sur l'avenir de notre benjamin...il est resté pieux et de bonne conduite. Je suis persuadé qu'il ne sera pas un cancre, mais que fera-t-il ? telle est la question. Il faut tout doucement lui faire abandonner ses idées poétiques de marin. ”*

Hélas, le 13 novembre suivant, notre aïeul eut un premier malaise. Les médecins diagnostiquèrent une congestion (pulmonaire ?) et préconisèrent un séjour sur la côte d'Azur. Après un léger mieux, suivi malheureusement de quatre alertes successives, Isaac Isaac devait décéder le 15 janvier 1909.

Nous avons retrouvé dans les papiers de Charles Isaac (5), une lettre de Charles Bronchain, datée du 6 avril 1942. Elle était accompagnée d'un article de journal local et était adressée à Louis Isaac (2) :

“ Cher Monsieur Isaac, Laissez-moi évoquer le doux souvenir de votre inoubliable père en vous remettant cet éloge qui me fut envoyé en Russie par ma sainte mère qui savait toute mon ardente amitié pour ce noble coeur. Je retrouve dans ma correspondance maternelle ces quelques lignes que vous lirez à vos enfants et petits enfants, en hommage à leur ancêtre que je vénérerais, que j'aime toujours comme s'il était là encore, puisque le tombeau de nos amours, de nos amitiés : c'est notre âme - notre coeur. ”

(1) In Memoriam / Georges BEATSE (1874-1928) Avocat à la Cour de Cassation; professeur à l'Université de Gand

(2) Louis ISAAC (1881-1952) Fondateur, Présid. et Adm.-Délégué de la Société Métallurgique d'Enghien St. Eloi.

(3) Maria CHOPPINET (1880-1948) Fille de Auguste, notaire et de Stéphanie FASTENAEKELS.

(4) Marie-Louise ISAAC - GOBBE (1906-)

(5) Charles ISAAC (1907-1971) Fondateur, Administrateur-Délégué de la SA. Ateliers Belges Réunis.

(6) Charles ISAAC (1885-1919) Moine bénédictin au monastère du Mont-César, à Louvain

(7) Marie ISAAC (1886-1972)

(8) Clémence ISAAC (1883-1944) Lettre à Joséphine du 2 septembre 1885.

(9) Joseph ISAAC (1889-1977) Lettre à Joséphine de juillet 1907

Voici un extrait de l'article joint à la lettre :

“ Ce matin, à onze heures, ont été célébrées, en l'église paroissiale de Frameries, les funérailles de M. Isaac Isaac. Cette triste solennité a été une imposante manifestation de sympathie et de regrets. Les trains du matin ont déversé à Frameries une foule énorme où toutes les classes de la société étaient confondues....

Tout ce que la grande industrie belge compte de personnalités marquantes assistait aux funérailles. Le monde des travailleurs, des modestes ouvriers était amplement représenté, et toutes les familles de Frameries avaient tenu à envoyer des délégués à cette manifestation de la douleur publique. L'estimée famille de M. Isaac a reçu en cette pénible circonstance des marques non équivoques de la respectueuse affection dont le défunt était entouré...

... dans tous les rangs sociaux s'affirmait la même note de regrets et de louanges pour une vie digne de travailleur infatigable, intelligent et méritant... La mémoire de M. Isaac restera dans tous les coeurs, bénie des petits et des humbles pour lesquels il fut bon et généreux, admiré des grands pour lesquels il fut un bel exemple du devoir et du travail. ”

Bibliographie

Archives de l'état-civil de Frameries.

Asso. des ingénieurs de l'Ecole des Mines de Mons : Mémorial 1839-1909, Liège, 1910, pp 69-70

La Gazette de Mons, 17- 01-1909, p2, col.4.

Le Hainaut, 10 & 11- 01- 1898, p1 col.5 / 17-01-1909, p2, col.3 &4 / 20-01-1909, p2, col.2.

La Province, 16-01-1909,p2,col. 4.

Annales de la société géologique de Belgique, t. XXXVI, Liège. 1908-1909, p.b;30.

« *Summa sequar fastigia rerum* »
VIRG.

VAUCRESSON / Juin 2004
Louis ISAAC
louis.isaac@wanadoo.fr